Nations Unies S/PV.6757 (Resumption 1)



Conseil de sécurité

Soixante-septième année

Provisoire

6757e séance

Lundi 23 avril 2012, à 15 heures

New York

Présidente :	Mme Rice	(États-Unis d'Amérique)
Membres :	Afrique du Sud	M. Klaas
	Allemagne	M. Tillmann
	Azerbaïdjan	M. Musayev
	Chine	M. Zhu Yanwei
	Colombie	Mme Escorcia
	Fédération de Russie	M. Zhdanov
	France	Mme Legendre
	Guatemala	M. Briz Gutiérrez
	Inde	M. Ravindra
	Maroc	M. Erroja
	Pakistan	M. Munir
	Portugal	Mme Teixeira Coelho
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Day
	Togo	M. Akpoto Komlagan

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

12-30748 (F)





La séance est reprise à 15 h 10.

La Présidente (*parle en anglais*) : En vertu de l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants du Kazakhstan et de l'Équateur à participer à la présente séance.

Je rappelle une nouvelle fois à tous les orateurs qu'ils doivent limiter leur intervention à quatre minutes au maximum pour permettre au Conseil de mener à bien ses travaux avec diligence.

Je donne maintenant la parole à M. Thomas Mayr-Harting, Chef de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies.

M. Mayr-Harting (*parle en anglais*) : Merci, Madame la Présidente, de donner la parole à l'Union européenne. La Croatie, pays adhérent; l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro et la Serbie, pays candidats; l'Albanie, pays membre du Processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel; le Liechtenstein, pays membre de l'Association européenne de libre-échange et membre de l'Espace économique européen; ainsi que l'Ukraine et la Géorgie s'associent à cette déclaration.

En ce moment où le monde arabe connaît des profonds bouleversements, la nécessité de réaliser des progrès significatifs dans le processus de paix au Moyen-Orient demeure plus importante que jamais. L'Union européenne souhaite insister de nouveau sur le rôle central du Quatuor à cet égard et exprime son plein appui au processus du Quatuor en cours. Elle réaffirme son adhésion à tous les éléments de la déclaration du Quatuor du 23 septembre 2011 (voir SG/2178). Le Quatuor, qui s'est réuni le 11 avril, a renouvelé l'appel qu'il a lancé aux parties, leur demandant d'honorer les objectifs fixés (voir SG/2182).

Les négociations sont la meilleure voie à suivre pour parvenir à un règlement durable du conflit. C'est pourquoi l'Union européenne se félicite de l'échange de lettres entre les parties lancé le 17 avril, et prie instamment les deux parties de tirer parti de l'élan découlant des contacts en cours pour reprendre les pourparlers directs. Les deux parties doivent faire montre, de façon hardie et décisive, de leadership politique.

L'Union européenne réaffirme son attachement à une solution des deux États. La légitimité de l'État d'Israël et le droit des Palestiniens de créer un État ne doivent jamais être remis en question. L'Union européenne réaffirme ses positions sans équivoque sur les négociations s'agissant des paramètres, des principes et des questions, notamment les conclusions auxquelles est parvenu le Conseil des affaires étrangères de l'Union européenne en décembre 2009, en décembre 2010, en mai, juillet et octobre 2011, et en janvier 2012, ainsi que la déclaration faite au nom de l'Union européenne au Conseil de sécurité le 21 avril 2011 (voir S/PV.6520). L'Union européenne réaffirme aussi son appui à l'Initiative de paix arabe.

L'Union européenne demande aux parties de prouver leur attachement à une solution pacifique en prenant des mesures susceptibles de renforcer la confiance et de créer l'environnement de confiance nécessaire pour garantir des négociations constructives menant à une paix globale et durable. À ce stade critique, il est plus important que jamais que les parties s'abstiennent de toute provocation susceptible de compromettre les perspectives de poursuite du dialogue rétabli en janvier et respectent leurs obligations au titre de la Feuille de route. Il s'agit notamment des incursions des forces israéliennes dans la zone A en Cisjordanie, qui mettent en péril les chances de succès des efforts de mise en place des institutions palestiniennes et violent les obligations mutuelles de mettre fin à toutes les formes d'incitation.

L'Union européenne réaffirme son appui aux efforts de renforcement des institutions de l'Autorité palestinienne et à son budget de fonctionnement, pour lequel elle est le plus grand donateur. Les difficultés financières persistantes rencontrées par l'Autorité palestinienne risquent de compromettre les résultats remarquables obtenus à ce jour, en particulier pour ce qui est d'assurer la sécurité en Cisjordanie. L'Union européenne souligne donc la nécessité pour les autres donateurs de dégager et de transférer des fonds à l'Autorité palestinienne.

Cependant, les dépenses budgétaires de l'Autorité palestinienne sont en grande partie couvertes par ses propres recettes fiscales et douanières. Par conséquent, l'Union européenne continue donc d'appeler à la mise en œuvre rapide des améliorations en cours de discussion entre les parties, concernant le mécanisme par le biais duquel ces recettes seront perçues et transférées, mécanisme qui devra être transparent et prévisible. Par ailleurs, ces recettes doivent être obligatoirement transférées chaque mois.

L'assouplissement des restrictions israéliennes relatives à l'accès à la terre, à l'eau, aux matières premières et aux marchés d'exportation est l'un des facteurs qui contribueront à assurer la viabilité de l'économie palestinienne. La zone C, en Cisjordanie, est la plus grande superficie de terres dont disposent les Palestiniens. L'accès garanti à cette zone permettra à l'Autorité palestinienne de réaliser un potentiel économique accru. L'Union européenne appelle les parties à coopérer afin de faciliter le développement socioéconomique de la zone C, qui est d'une importance vitale pour la viabilité d'un futur État palestinien.

L'Union européenne réaffirme que les colonies, le mur de séparation – là où il est construit sur des terres occupées –, la démolition de maisons et les expulsions sont illégaux au regard du droit international, constituent un obstacle à la paix et risquent de rendre irréalisable la solution des deux États. L'Union européenne exhorte le Gouvernement israélien à cesser immédiatement toute activité de peuplement, y compris par « croissance naturelle », à Jérusalem-Est et dans le reste de la Cisjordanie, et à démanteler tous les avant-postes de colonies établis depuis mars 2001.

L'Union européenne est profondément préoccupée par l'approbation de la construction de nouveaux logements dans plusieurs colonies de peuplement, telles que Shvut Rachel, Gilo et Har Homa. En outre, l'Union européenne est vivement préoccupée par les approbations rétroactives pour des logements construits sans autorisation préalable dans les colonies et avant-postes israéliens. L'Union européenne suit de près l'évolution de la situation dans la colonie de Migron, le plus grand des avant-postes concernés.

S'agissant de Gaza en particulier, l'Union européenne a suivi avec une vive préoccupation la récente escalade de la violence à Gaza et dans le sud d'Israël. La situation à Gaza et alentour sera toujours précaire et instable tant que la Cisjordanie et Gaza n'auront pas été réunies sous une Autorité palestinienne légitime qui honore les engagements de l'Organisation de libération de la Palestine.

L'Union européenne appelle à l'arrêt total de toutes les attaques à la roquette en direction d'Israël et de la violence sous toutes ses formes. L'Union européenne appelle à la mise en œuvre intégrale de la résolution 1860 (2009) et de l'Accord réglant les déplacements et le passage, au plein respect du droit international humanitaire et à l'ouverture immédiate, continue et inconditionnelle des points de passage. Même s'il a accompli quelques progrès louables à cet égard, Israël doit prendre d'autres mesures plus significatives et de plus grande envergure, permettant la reconstruction et le redressement économique de la bande de Gaza. L'Union européenne prône une solution qui réponde aux préoccupations légitimes d'Israël en matière de sécurité.

L'Union européenne n'a cessé d'appeler à la réconciliation interpalestinienne derrière le Président Abbas en tant qu'élément important de l'unité d'un futur État palestinien et de la réalisation de la solution des deux États.

Pour terminer, s'agissant de la Syrie, l'Union européenne se félicite de l'adoption à l'unanimité de la résolution 2043 (2012), portant création de la Mission de supervision des Nations Unies en Syrie (MISNUS). L'Union européenne appelle à la mise en œuvre immédiate des résolutions 2042 (2012) et 2043 (2012), et exhorte le Gouvernement syrien à garantir le fonctionnement et le déploiement effectifs de la Mission et à lui garantir la liberté de circulation, d'accès et de communication. L'Union européenne réaffirme son plein appui au plan en six points de l'Envoyé spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes, M. Kofi Annan, et appelle le Gouvernement syrien à appliquer immédiatement et de manière visible tous les éléments du plan de l'Envoyé spécial, comme il s'y est engagé dans ses communications du 25 mars et du 1er avril adressées à l'Envoyé spécial conjoint Annan.

L'Union européenne demeure profondément préoccupée par la situation en Syrie et par la fragilité de la cessation des violences, suite aux informations faisant état de l'utilisation d'armes lourdes dans des agglomérations civiles. L'Union européenne demande au Gouvernement syrien de prouver de manière visible qu'il a changé d'attitude en faisant en sorte que toutes les troupes se retirent, avec leurs armes lourdes, des agglomérations et retournent dans leurs casernes, afin de faciliter la cessation durable de la violence. Elle demande à toutes les parties syriennes de mettre fin immédiatement à la violence sous toutes ses formes.

L'Union européenne s'affirme de nouveau préoccupée par la situation humanitaire en Syrie et demande instamment aux autorités syriennes d'accorder immédiatement aux organisations humanitaires un accès libre et sans entrave à toutes les

régions de la Syrie, afin qu'elles puissent acheminer l'assistance humanitaire, y compris les soins médicaux.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant du Japon.

M. Nishida (Japon) (*parle en anglais*) : Madame la Présidente, je vous remercie de me donner la possibilité de m'adresser au Conseil de sécurité concernant la situation au Moyen-Orient. Le Japon demeure profondément préoccupé par l'évolution de la situation en Syrie au cours de l'année écoulée. Nous condamnons le recours à la force à grande échelle et les violations des droits de l'homme à l'encontre de leurs propres citoyens de la part des autorités syriennes, et nous déplorons vivement la mort de plus de 9 000 personnes à la suite des violences.

Le Japon soutient fermement l'Envoyé spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes, M. Kofi Annan, et salue ses efforts de médiation.

Nous réitérons notre appel aux autorités syriennes à mettre en œuvre sans conditions la proposition en six points de M. Annan dans son intégralité afin de mettre un terme à toutes les violences et violations des droits de l'homme, de garantir l'accès humanitaire, et de faciliter une transition politique menée par les Syriens qui se fonde sur les aspirations légitimes de la population syrienne à la démocratie.

Le Japon se félicite de l'adoption des résolutions 2042 (2012) et 2043 (2012) en tant que mesures importantes des efforts concertés de la communauté internationale pour remédier à la situation en Syrie, et se félicite vivement du travail acharné effectué par tous les acteurs concernés, en particulier les membres du Conseil de sécurité, le Secrétaire général et son Envoyé spécial conjoint. Dans le même temps, nous exprimons notre profonde inquiétude face à l'escalade de la violence ces derniers jours, et au non-respect par les autorités syriennes de leurs engagements. Nous appelons toutes les parties en Syrie à s'abstenir de recourir à la force sous quelque forme que ce soit, de sorte que la Mission de supervision des Nations Unies en Syrie puisse stopper totalement la violence armée et s'acquitter ainsi, pleinement et efficacement, de son mandat. À cet égard, nous soulignons l'importance d'assurer la sécurité des observateurs déployés, et appelons les autorités syriennes à coopérer pleinement avec le personnel compétent des Nations Unies afin de garantir l'efficacité du travail de la Mission.

Le Japon est également préoccupé par la situation humanitaire du peuple syrien, notamment des personnes déplacées et des réfugiés dans les pays voisins. C'est pourquoi le Gouvernement japonais a versé une aide d'urgence de 3 millions de dollars au mois de mars par l'intermédiaire du Comité international de la Croix-Rouge et du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Nous insistons sur l'importance d'autoriser l'accès total et sans entrave du personnel humanitaire aux personnes qui ont besoin d'aide.

Concernant le processus de paix au Moyen-Orient, le Japon appuie fermement une solution des deux États dans laquelle Israël et un futur État palestinien indépendant vivraient côte à côte dans la paix, la sécurité et la reconnaissance mutuelle. Une solution des deux États ne peut se réaliser que grâce à des négociations sincères entre les parties concernées.

À cet égard, le Japon appuie les éléments de la déclaration du Quatuor du 23 septembre 2011, qui a été réaffirmée par les hauts responsables du Quatuor il y a deux semaines. Le Japon salue en outre le leadership du Gouvernement jordanien dans la promotion du dialogue entre les parties. Nous espérons sincèrement que les récents efforts déployés, y compris la lettre adressée par le Président Abbas au Premier Ministre Nétanyahou, mèneront à la reprise rapide des négociations directes.

Le Japon ne reconnaît aucune mesure qui préjuge du résultat des négociations sur le statut final et, dans le but d'instaurer une confiance mutuelle, appelle les deux parties à s'abstenir de tout acte de provocation. Les deux parties doivent se conformer à leurs obligations découlant des accords antérieurs. Le Japon renouvelle l'appel pressant qu'il a lancé à Israël pour qu'il gèle immédiatement ses activités d'implantation en Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, qui constituent une violation du droit international. Parallèlement, nous demandons à l'Autorité palestinienne de poursuivre ses efforts pour améliorer la sécurité et respecter les engagements qu'elle a pris de mettre fin à la violence et de lutter contre les incitations.

Le Japon appuie les efforts de l'Autorité palestinienne visant à créer un État. Le Premier Ministre Noda a exprimé notre engagement à renforcer l'aide à cet égard, s'adressant directement au Président Abbas qui était en visite au Japon au début du mois. Le Japon appelle également le Gouvernement israélien à promouvoir la stabilité financière de l'Autorité

palestinienne, en effectuant notamment des transferts durables de recettes fiscales à l'Autorité palestinienne.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de la Jordanie.

M. Al-Hussein (Jordanie) (*parle en arabe*) : Nous sommes réunis en ce jour dans des circonstances internationales et régionales exceptionnelles, car le monde arabe connaît de graves difficultés et des transformations décisives.

La situation fait peser sur nous des responsabilités importantes à l'égard de nos peuples et des générations futures. Compte tenu de cette situation particulière et de nos principes en général, ma délégation estime que nos responsabilités nous obligent à condamner le massacre et la prise pour cible de civils innocents. Ces pratiques sont interdites des points de vue moral, humain et juridique. Elles sont inacceptables au regard des lois religieuse et laïque, vont à l'encontre du droit international humanitaire et de la Déclaration universelle des droits de l'homme, et doivent donc faire peser une responsabilité juridique aux niveaux national et international.

La Jordanie considère que, malgré tout ce qui se passe actuellement dans la région, la question palestinienne demeure la question principale et centrale au Moyen-Orient. Cette vision est à l'origine de la récente initiative jordanienne d'ouvrir des négociations préliminaires exploratoires en réunissant les deux parties afin d'appuyer les efforts du Quatuor et de sortir de l'impasse dans laquelle les négociations se sont enlisées.

À cet égard, la Jordanie se félicite de la lettre adressée par M. Mahmoud Abbas à M. Benyamin Nétanyahou, chef du Gouvernement israélien. Nous réaffirmons par la même occasion le contenu de cette lettre, et espérons qu'elle recevra une réponse positive du côté israélien.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Le Représentant permanent d'Israël a mentionné dans sa déclaration ce matin que la Cisjordanie faisait partie de la Jordanie de 1948 à 1967, et que le monde arabe n'avait pas fait le moindre effort pour créer un État palestinien. Je regrette qu'il ait fait cette remarque, qui constitue un argument stérile et quelque peu dépassé, ayant longtemps été mis en avant par les néorévisionnistes en Israël, ce qui m'incite à signaler ce qui suit.

Premièrement, l'acte d'union de 1950 a été accepté sans préjudice des droits et des aspirations du peuple palestinien. La preuve la plus claire en est peut-être la présence de feu S. M. le Roi Hussein à la cérémonie d'ouverture marquant la création de l'Organisation de libération de la Palestine, en 1964. Deuxièmement, s'agissant des implications plus profondes qui se cachent derrière l'affirmation israélienne, je tiens à préciser que ce qui était un territoire non israélien avant 1948 demeure un territoire non israélien aujourd'hui.

Supposons que le statut du territoire de 1950 à 1967 fasse toujours l'objet d'une controverse – une controverse entre nous, Jordaniens et Palestiniens. Ce qui est incontestable, c'est que, quel que soit notre différend à ce propos, nous convenons tous que ce territoire était un territoire non israélien, ce qui demeure le cas aujourd'hui. Dans les faits, il n'existe aucun différend. Le Conseil de sécurité et la Cour internationale de Justice ont affirmé à plusieurs reprises au Conseil que ce territoire est, et demeure depuis 1967, un territoire palestinien occupé.

Je tiens également à mentionner une autre assertion tronquée. Le Représentant permanent d'Israël a affirmé que nous avions fermé les lieux saints de Jérusalem aux Juifs pendant la période d'administration jordanienne, mais il n'a pas dit pourquoi. C'est nous qui avons pris cette mesure car les Palestiniens chrétiens ne sont pas autorisés par Israël à se rendre à Nazareth. En d'autres termes, nous avons réagi face à une mesure prise antérieurement par le Gouvernement israélien. Si l'Ambassadeur d'Israël veut dire la vérité, il doit dire toute la vérité.

(*l'orateur reprend en arabe*)

Pour ce qui est de la situation actuelle dans le pays frère de la République arabe syrienne, nous souhaitons trouver une solution politique à la crise syrienne et appuyer la mission de l'ancien Secrétaire général, M. Kofi Annan. La Jordanie a tendu la main au peuple frère de Syrie et continuera de le faire. Nous demandons que le peuple syrien ne se retrouve pas livré à lui-même en ce moment très difficile. Nous demandons également que cesse le ciblage de civils syriens innocents et que s'ouvre un véritable dialogue entre le Gouvernement et l'opposition afin de mettre un terme au cycle de la violence et de la destruction et de protéger le patrimoine culturel et humanitaire de la République arabe syrienne pour son propre bien et pour le bien de l'humanité. La République arabe syrienne

est notre voisin, et son peuple, dont les racines sont profondément arabes, aussi. La sécurité de la Syrie, c'est notre sécurité, et ses intérêts sont également les nôtres.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Brésil.

M[me] Dunlop (Brésil) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, pour la tenue de cette séance. Je remercie également le Secrétaire général adjoint, M. Lynn Pascoe, pour son exposé, ainsi que le Représentant permanent d'Israël et l'Observateur permanent de la Palestine pour leurs déclarations.

Les trois mois écoulés depuis le dernier débat public du Conseil sur la situation au Moyen-Orient (voir S/PV.6706) ont abondé en événements dans la région. Malheureusement, nombre de ces récents événements n'ont pas apporté les solutions tant attendues aux crises actuelles ni montré la voie à suivre pour sortir des présentes impasses.

Le processus de paix israélo-palestinien n'a pas progressé en dépit des derniers efforts déployés par les autorités jordaniennes, lesquels avaient laissé filtrer une lueur d'espoir. Au contraire, nous assistons avec consternation et préoccupation à la poursuite constante et sans relâche des activités de peuplement illégales dans les territoires occupés, ce qui compromet gravement la perspective de la solution des deux États.

Le Brésil estime que la poursuite des activités de peuplement illégales est la principale raison de la paralysie de longue date et dangereuse du processus de paix. La communauté internationale ne doit pas permettre que cette politique transforme l'idée de la paix entre Palestiniens et Israéliens en un objectif inatteignable. Nous demandons de nouveau à Israël de cesser ses activités de peuplement et de faire marche arrière. À notre avis, la reconnaissance du droit légitime du peuple palestinien à la souveraineté et à l'autodétermination contribuera à la sécurité d'Israël.

Dans les circonstances actuelles, il est grand temps que les efforts consentis par le Quatuor donnent des résultats concrets et significatifs afin que le processus de paix puisse reprendre. Le Conseil doit également s'acquitter des responsabilités qui lui incombent au titre de la Charte vis-à-vis de la question de Palestine et prendre les mesures nécessaires pour éviter la déliquescence des perspectives de paix. Il y a longtemps que le Conseil de sécurité aurait dû être plus proactif. Le Brésil réitère sa proposition, à savoir que, dans un premier temps, le Quatuor doit présenter des rapports périodiques au Conseil sur les progrès que les parties auraient pu réaliser relativement aux engagements qu'elles avaient pris.

Je vais maintenant passer à la situation en Syrie. Il est d'une importance cruciale que les aspirations légitimes du peuple syrien à plus de participation politique, de perspectives économiques, de dignité et de justice sociale soient pleinement entendues et réalisées. Le Brésil continue de condamner sans réserve toute la violence dirigée contre les civils, notamment de la part des agents de l'État, et déplore toutes les violations des droits de l'homme.

Nous nous félicitons de l'unité affichée par le Conseil avec l'adoption des résolutions 2042 (2012) et 2043 (2012). Nous avons toujours dit que le Conseil est le plus effectif lorsqu'il envoie des messages clairs et unifiés à tous les acteurs pertinents en Syrie.

Le Brésil rappelle le rôle crucial joué par l'Envoyé spécial conjoint, M. Kofi Annan, pour trouver une solution politique à la crise. Nous appuyons et saluons son plan en six points. Nous nous réjouissons de la création de la Mission de supervision des Nations Unies en Syrie (MISNUS). Nous partageons entièrement l'évaluation du Secrétaire général selon laquelle la Mission de supervision peut aider à la mise en place des conditions nécessaires à l'ouverture d'un dialogue politique sans exclusive en Syrie. Le Brésil appuie sans réserve la Mission de supervision et attend du Gouvernement syrien qu'il en assure le bon fonctionnement.

Pour que la MISNUS soit couronnée de succès, la violence doit cesser immédiatement. La continuation de la violence, quels qu'en soient les auteurs, est inacceptable. Le Gouvernement syrien, qui a la plus grande responsabilité pour ce qui est de relâcher les tensions et de mettre fin à la violence, doit honorer ses engagements et appliquer intégralement tous les aspects du plan en six points. L'opposition doit comprendre que c'est le dialogue, et non pas la lutte armée, qui fera avancer la démocratie, la liberté et la justice, et elle doit donc agir en conséquence.

Conformément à l'engagement pris par le Brésil en faveur de la stabilité en Syrie, nous sommes prêts à assumer nos responsabilités et à appuyer les efforts de l'ONU, en participant notamment à la supervision de la cessation de toutes les violences, conformément à la résolution 2043 (2012).

Avant de conclure, je rappelle que le Brésil continue de suivre de près la situation au Liban. Nous avons récemment renouvelé notre intérêt en maintenant notre contribution actuelle en personnel et en matériel à la composante navale de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, nouvelle preuve de l'attachement du Brésil au succès des efforts de l'ONU au Liban, à la paix et à la stabilité au Moyen-Orient, et aux activités des missions de maintien de la paix des Nations Unies.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Australie.

M. Quinlan (Australie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir organisé le présent débat.

L'Australie partage, comme les autres États Membres, la frustration ressentie par le monde face à l'absence de progrès du processus de paix au Moyen-Orient. Oslo date de 1993, et l'Initiative de paix arabe historique remonte à 2002, il y a 10 ans. Comme nombre d'entre nous, nous avons accueilli avec satisfaction la déclaration du Quatuor en date du 23 septembre 2011, mais le processus stagne. Nous applaudissons les efforts du Roi Abdallah et du Ministre des affaires étrangères, M. Judeh, de la Jordanie pour relancer un dialogue direct, et nous les encourageons à poursuivre sur cette voie en dépit des obstacles.

Nous nous félicitons également de la réunion tenue la semaine dernière à Jérusalem entre une délégation palestinienne de haut niveau, dirigée par le négociateur principal, M. Erekat, et le Premier Ministre Nétanyahou, et nous nous réjouissons de l'engagement pris par M. Nétanyahou de répondre d'ici à deux semaines à la missive que lui a adressée le Président Abbas. Nous partageons l'espoir exprimé par le Secrétaire général adjoint, M. Pascoe, ce matin, que cet échange de lettres ouvrira la voie vers la paix, mais il nous faut reconnaître que ce créneau est de moins en moins large et ne laisse guère d'espace au droit inaliénable du peuple palestinien à l'autodétermination et à la perspective pour Israël d'une sécurité à long terme.

Dans sa déclaration du 11 avril (SG/2182), le Quatuor a « noté avec inquiétude la fragilité croissante de la situation sur le terrain ». Le Quatuor n'a cessé d'appeler les parties à s'abstenir de toute action unilatérale ou de tout acte de provocation qui préjugerait du résultat des négociations, mais les activités de peuplement d'Israël restent très préoccupantes. Mon propre pays a toujours demandé que ces activités cessent. Notre ministre des affaires étrangères l'a encore répété le 10 avril.

Les colonies portent une atteinte directe à la viabilité de la solution des deux États. Les décisions les plus récentes sont contraires aux engagements pris par le Gouvernement israélien lui-même. D'autre part, toutes les violences qui prennent les civils pour cible, y compris les attaques à la roquette de Gaza contre Israël, doivent impérativement prendre fin. Bien que nous reconnaissions les préoccupations légitimes d'Israël en matière de sécurité, il faut faire davantage, et ce, rapidement, pour améliorer la situation humanitaire à Gaza.

L'Australie s'inquiète beaucoup de ce que, si des négociations directes ne commencent pas rapidement, les perspectives de paix et la solution des deux États disparaîtront tout simplement. Il est nécessaire de reprendre de toute urgence les pourparlers directs, sur la base des frontières de 1967, avec des échanges de terres convenus, et nous encourageons les deux parties à reprendre les pourparlers sur cette base. Nous appelons également les donateurs internationaux et régionaux à continuer d'aider l'Autorité palestinienne à assurer sa viabilité financière, même en une période de sévères contraintes financières à l'échelle mondiale. Il est essentiel que les progrès décisifs enregistrés en matière d'édification des institutions palestiniennes ne soient pas reperdus si nous voulons sincèrement voir naître un État palestinien.

Nous admirons les efforts déployés par les dirigeants palestiniens pour jeter les fondements solides d'un État, et mon propre pays continuera d'appuyer les Palestiniens dans ces efforts, notamment au moyen de notre accord de partenariat pluriannuel. Nous signerons également bientôt un nouvel accord de partenariat pluriannuel avec l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, avec un financement accru.

La paralysie du processus de paix au Moyen-Orient entre Israël et la Palestine n'est, comme nous le savons, tout simplement pas viable. Nous ne devons pas laisser nous échapper la solution des deux États. Il faut mettre immédiatement fin à l'expansion des colonies et relancer rapidement les pourparlers directs.

Pour évoquer brièvement la situation en Syrie, nous nous félicitons de l'appui unanime du Conseil, exprimé dans la résolution 2043 (2012), au déploiement

d’une mission d’observation des Nations Unies chargée de contrôler le cessez-le-feu et d’appuyer la pleine mise en œuvre du plan en six points de l’Envoyé spécial Annan. Il est essentiel que nous continuions à dénoncer d’une seule voix les graves atrocités dont nous sommes témoins.

Mais nous devons être lucides à cet égard. Le Gouvernement syrien n’a pas encore mis en œuvre ses obligations concernant les actions de ses forces armées et le retrait des armes lourdes. La violence se poursuit, et très peu de progrès ont été réalisés sur le terrain. Refuser l’accès de l’aide humanitaire est tout simplement inacceptable. Nous exhortons la Syrie, dans les termes les plus fermes, à garantir l’efficacité de la mission et nous enjoignons à toutes les parties de respecter le cessez-le-feu.

Nous devons également nous préoccuper du sort des quelque 40 000 Syriens qui ont fui vers les pays voisins. Mon propre pays continuera à jouer un rôle concret pour aider à répondre aux besoins urgents du peuple syrien et de ceux qui ont dû fuir, notamment vers le Liban, la Jordanie et la Turquie.

Pour terminer, la situation en Syrie est manifestement précaire, comme nous le voyons tous bien. Les atrocités commises dans ce pays sont inacceptables. Les implications régionales s’affirment. Le Conseil a reconnu à l’unanimité qu’il lui faut contrôler très attentivement la manière dont ses propres résolutions sont mises en œuvre ou ne le sont pas. Cela est tout aussi indispensable qu’évident.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l’Indonésie.

M. Percaya (Indonésie) (*parle en anglais*) : Étant donné que c’est la première occasion pour l’Indonésie de prendre la parole au Conseil ce mois-ci, je voudrais féliciter les États-Unis d’Amérique et vous-même, Madame la Présidente, à l’occasion de votre accession à la présidence, et nous accueillons favorablement la tenue de ce débat public. Je voudrais également saisir cette occasion d’exprimer notre gratitude à M. Lynn Pascoe, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, pour son exposé. L’Indonésie s’associe à la déclaration du Mouvement des pays non alignés, déjà prononcée par le représentant de l’Égypte, ainsi qu’à la déclaration de l’Organisation de la Conférence islamique, qui sera prononcée par le représentant du Kazakhstan.

Plusieurs orateurs précédents ont mentionné le fait que la situation actuelle entre les Palestiniens et les Israéliens est incertaine et précaire. L’Indonésie souscrit pleinement à cette évaluation, mais elle souhaite demander ce que nous avons fait pour apaiser les souffrances dans les territoires palestiniens occupés.

L’Indonésie est vivement préoccupée de constater que les efforts internationaux visant à faire progresser la question n’ont pas encore réussi à faciliter la relance des pourparlers directs entre les Palestiniens et les Israéliens, qui montreraient la voie vers un accord négocié avant la fin de l’année. Il convient de signaler que la majorité des États Membres ont déjà dit à plusieurs reprises qu’il était nécessaire que les deux parties évitent toute provocation de nature à nuire aux perspectives de paix. Malgré cela, non seulement les activités de peuplement n’ont pas diminué, mais nous les voyons s’accroître en volume et en intensité.

On a récemment beaucoup signalé que les efforts d’édification d’un État palestinien courent un plus grand risque d’échec qu’avant. La détérioration des progrès réalisés jusqu’à présent, associée aux fardeaux financier et politique qui pèsent sur l’Autorité palestinienne, a véritablement gêné et bloqué tout succès possible.

L’Indonésie souhaite réaffirmer sa vive condamnation de toutes les politiques visant à affaiblir l’autorité de l’Autorité palestinienne ou à empêcher les Palestiniens de renforcer leurs propres capacités aux fins de l’édification d’un État. Nous avons affirmé maintes fois notre appui indéfectible aux efforts déployés par les Palestiniens pour édifier ces structures d’État et nous nous sommes en fait engagés à déployer des efforts de renforcement des capacités à cet égard.

Dans cette perspective, l’Indonésie s’associe une fois de plus à la communauté internationale pour réaffirmer son appui inébranlable aux Palestiniens et sa solidarité avec eux dans leur quête pour réaliser leurs droits inaliénables, y compris le droit d’avoir un État indépendant et souverain. Nous réaffirmons notre appui à la vision des deux États vivant côte à côte dans la paix et attendons avec intérêt la création de l’État de Palestine. Alors que nous nous concentrons sur cet objectif, la communauté internationale doit aller au-delà de la rhétorique. Nous devons contribuer concrètement à aider le peuple palestinien à se préparer au moment où il exercera enfin son droit à la souveraineté.

La résilience du peuple palestinien mérite d’être saluée. Ce peuple a enduré la répression et des

massacres incessants pendant des décennies. Malgré cela, il a continué d'avancer sur la voie de la réalisation de son rêve d'un État indépendant. Le rêve de nos amis, frères et sœurs palestiniens est tout simplement d'avoir un État qu'ils peuvent appeler le leur.

Hélas, le rêve des Palestiniens et leur longue route vers un État indépendant ont continué d'être sapés par des obstacles et des reculs. Israël, avec une ingéniosité trop connue, continue de conjuguer une hostilité persistante envers les Palestiniens à des efforts déterminés pour faire avorter le processus de paix.

Israël doit reconnaître que nous vivons à une époque où les droits de l'homme doivent être respectés et protégés et que la volonté des opprimés l'emportera. Aucun pays ne peut avoir bonne conscience s'il a recours à une répression brutale. Aucun pays ne peut espérer se draper dans sa dignité en ignorant les valeurs démocratiques universelles. Il incombe donc à la communauté internationale de poursuivre ses efforts pour créer des conditions propices à la création rapide d'un État indépendant de Palestine.

Enfin, s'agissant de la situation au Liban et dans les hauteurs du Golan syrien occupé, ma délégation appelle Israël à pleinement respecter la souveraineté du Liban et à cesser de violer la résolution 1701 (2006). Nous exhortons en outre Israël à cesser immédiatement toute activité visant à modifier le statut physique et démographique des hauteurs du Golan syrien occupé et à respecter la résolution 497 (1981).

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Malaisie.

M. Haniff (Malaisie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Madame la Présidente, à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil ce mois-ci et, ensuite, associer ma déclaration à celles qui ont été prononcées par les représentants de l'Égypte, au nom du Mouvement des pays non alignés, et du Kazakhstan, au nom de l'Organisation de la Conférence islamique, respectivement. Je remercie également l'Ambassadeur Pascoe, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, de l'exposé qu'il a présenté ce matin.

La Malaisie a suivi attentivement l'évolution récente de la question palestinienne. Nous saluons tous les efforts déployés par la communauté internationale pour tenter de trouver des moyens de régler ce problème de longue durée. Je pense notamment à la réunion tenue par le Quatuor pour le Moyen-Orient le 11 avril et aux efforts déployés par la Jordanie pour relancer les négociations entre les deux États. D'autre part, la Malaisie salue et appuie pleinement les efforts palestiniens visant à relancer des négociations véritables avec Israël, comme le montre la lettre envoyée au Premier Ministre israélien par le Président Mahmoud Abbas, le 17 avril. La Malaisie fait également écho à l'appel lancé par le Mouvement des pays non alignés à la pleine mise en œuvre de la recommandation faite au Conseil de sécurité le 18 janvier par Mme Valerie Amos, Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires et Coordonnatrice des secours d'urgence, concernant la situation humanitaire dans le territoire palestinien occupé.

Pour appuyer tous ces efforts, la Malaisie continuera d'exhorter la Suisse, en sa qualité de dépositaire des Conventions de Genève, en particulier la quatrième Convention de Genève, à convoquer une conférence des Hautes Parties contractantes aussitôt que possible pour aborder les questions liées à la Convention dans le contexte de la situation dans le territoire palestinien occupé.

Nous avons été témoins de changements rapides et fondamentaux dans le monde arabe au cours des 15 derniers mois, désormais connus sous le nom de Printemps arabe. Si des résultats positifs sont à souligner, nous avons indirectement et involontairement négligé le peuple palestinien, qui est forcé de vivre sous l'occupation militaire illégale la plus longue de l'histoire moderne. La Palestine a récemment été mise à l'écart du fait d'autres événements importants au Moyen-Orient. À cet égard, la Malaisie prie les États Membres de recentrer leur attention sur la Palestine.

Si l'attention mondiale semble être principalement axée sur le Printemps arabe, avec un souci particulier de protection des droits de l'homme, de l'état de droit et des principes démocratiques, la Malaisie tient à appeler l'attention de la communauté internationale sur les violations persistantes par Israël du droit international, y compris le droit international humanitaire et des droits de l'homme, qui se poursuivent à l'heure où je vous parle. La situation en Cisjordanie, en particulier à Jérusalem-Est, est effroyable, et les colons israéliens illégaux continuent de s'implanter et commettent des actes de violence non provoqués, souvent sous les yeux des autorités israéliennes, qui se donnent peu de mal, voire aucun, pour prévenir cette violence.

Je ne ferais pas justice aux Palestiniens si je manquais de mentionner le blocus illégal de Gaza, qui entre dans sa cinquième année. Après en avoir constaté les effets au cours de la visite que j'ai effectuée sur place en juillet dernier sous les auspices du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés, ce blocus illégal est une illustration cruelle de l'étranglement économique délibéré de la Palestine et représente une forme de châtiment collectif qui viole pleinement le droit international. Soixante-dix pour cent de la population de l'étroite bande de Gaza, soit 1,1 million de personnes, sont devenues dépendantes de l'aide humanitaire fournie par l'ONU. Pour atténuer ces souffrances, la Malaisie demande à Israël de lever intégralement et sans conditions ce blocus illégal.

De toute évidence, la situation dans le territoire palestinien occupé est déplorable, effroyable. Pour préserver la solution des deux États, qui permettrait à la Palestine et à Israël de vivre côte à côte dans la paix et la sécurité, il importe que la communauté internationale, en particulier le Conseil de sécurité, réponde avec l'urgence qui s'impose à la demande d'admission de la Palestine à l'Organisation des Nations Unies et qu'elle renforce la pression collective exercée sur Israël afin qu'il mette fin à son occupation illégale.

Ma délégation se félicite de l'adoption récente des résolutions 2042 (2012) et 2043 (2012), qui visent à régler la crise complexe en République arabe syrienne. Nous espérons que la proposition en six points de l'Envoyé spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes et les résolutions du Conseil permettront de mettre fin aux pertes humaines et favoriseront le retour à la normale en Syrie. La Malaisie recherche également un règlement pacifique de la crise par le biais d'un processus politique sans exclusive dirigé par les Syriens et qui protégera les droits de toutes les parties.

À cet égard, nous espérons également que le zèle dont fait preuve la communauté internationale pour tenter de régler cette crise se retrouvera dans les efforts visant à mettre fin à l'occupation illégale par Israël du Golan syrien, conformément aux résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 497 (1981).

Dans le même ordre d'idées, s'agissant du Liban, nous prions toutes les parties concernées d'appliquer pleinement la résolution 1701 (2006).

Nous réaffirmons que pour régler la question palestinienne, la communauté internationale, en particulier le Conseil de sécurité, doit agir de manière honnête et sincère afin de réaliser une paix durable dans la région. Le Conseil doit prendre immédiatement des mesures significatives pour traiter de la question palestinienne et veiller au respect de ses propres résolutions.

À cette fin, la Malaisie appelle à nouveau les États Membres qui ne l'ont pas encore fait à reconnaître l'État de Palestine indépendant. Nous ne pouvons continuer à refuser au peuple palestinien son droit à créer un État de Palestine indépendant sur la base de la solution des deux États, à l'intérieur des frontières d'avant 1967 et avec Jérusalem-Est pour capitale.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Nicaragua.

Mme Rubiales de Chamorro (Nicaragua) (*parle en espagnol*) : Le Nicaragua s'associe pleinement à la déclaration prononcée par le représentant de l'Égypte en sa qualité de Président du Mouvement des pays non alignés.

Une fois de plus, le Nicaragua réaffirme qu'il condamne fermement l'occupation illégale par Israël de tous les territoires palestiniens, syriens et libanais et exige son retrait immédiat. Nous condamnons les politiques et pratiques israéliennes de construction, plutôt que de démantèlement, de colonies ainsi que le blocus inhumain de Gaza et la politique de démembrement de la Cisjordanie et d'autres territoires palestiniens. Nous ne pouvons plus permettre que persiste la logique qui consiste à nier l'existence même de l'État palestinien. Cette logique a par ailleurs donné lieu à une véritable politique de siège du peuple palestinien, fondée sur une détermination inavouée à nier à chaque citoyen palestinien sa condition d'être humain.

Depuis le triomphe de la révolution sandiniste en 1979, le Nicaragua est un témoin privilégié de la lutte menée par le peuple palestinien. Nous reconnaissons les concessions importantes qu'il a consenties afin de réaliser la paix, auxquelles Israël a malheureusement répondu par la construction de nouvelles colonies illégales, par davantage d'humiliations, de tueries, d'assassinats systématiques de dirigeants palestiniens, de destructions de maisons et de pillages, notamment à Jérusalem-Est.

Le Nicaragua réaffirme la nécessité de mettre fin immédiatement à l'impunité dont jouit Israël, qui lui a été garantie de manière irresponsable par un membre permanent du Conseil de sécurité, lequel fait notamment une utilisation aveugle de son droit de veto, ce qui a fait de lui le principal complice d'Israël.

Nous savons tous que le Conseil de sécurité dispose des mécanismes nécessaires pour exiger d'Israël qu'il change une fois pour toutes ses politiques et ses pratiques, qu'il rende compte de ses actions et qu'il applique les résolutions de notre organisation.

Il est temps de reconnaître l'État palestinien à l'intérieur des frontières de 1967, et il est temps que chacun, en particulier les membres du Conseil de sécurité, laisse de côté ses politiques du deux poids, deux mesures qui consistent à demander à certains, et pas à d'autres, d'honorer les obligations qu'ils ont contractées en tant que Membres de cette organisation. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrons rétablir une paix solide et durable qui permettra aux deux peuples de jouir de tous leurs droits et de mettre un point final à une injustice inexplicable.

Outre la dangereuse impasse dans laquelle se trouve la question de Palestine du fait de l'absence de volonté politique, nous avons également constaté que la situation au Moyen-Orient et aux alentours s'aggrave de jour en jour du fait d'une tendance marquée à régler les conflits par la voie des armes et de la guerre plutôt que du dialogue et de la négociation.

Dans les années 80, alors que les mêmes protagonistes qu'aujourd'hui préconisaient également des changements de régime et appelaient à la guerre plutôt que de promouvoir le dialogue et la négociation, cette organisation, notre région et le reste de la communauté internationale ont fait entendre leur voix haut et fort, de manière ferme et résolue, pour appeler à un arrêt de la machine de guerre, du flux des armements et des actions terroristes. Nous avons également appelé à ce que le dialogue et la négociation prennent le pas sur le recours à la force. Mon pays est extrêmement préoccupé par le fait que les grandes puissances et leur bras armé, l'OTAN, ont de plus en plus souvent recours à la force pour régler des conflits. Dès le départ, les appels à la guerre que nous avons entendus ces 15 derniers mois ont été préjudiciables aux timides tentatives de règlement pacifique des crises qui ont éclaté dans différentes parties du Moyen-Orient, du monde arabe et dans les régions environnantes.

Plutôt que d'appuyer des discours agressifs, le rôle de notre organisation et de tous ses membres doit toujours être d'encourager les efforts de paix, pour rendre possibles les échanges et le dialogue et pour ne pas se marginaliser en adoptant des positions tenant à l'écart une des parties à un conflit. Conformément à la raison d'être de l'ONU, née des cendres de la Deuxième Guerre mondiale, cette organisation doit lancer des appels à la paix, et non à la guerre.

À cet égard, le Nicaragua condamne fermement tous ceux qui privilégient leurs ambitions géopolitiques dangereuses à la cessation de la violence, en fournissant un appui militaire et financier à des groupes armés que le Conseil de sécurité considère être des groupes terroristes. Ces activités illicites confirment que tous les prétextes et moyens sont bons pour imposer par la force un changement de gouvernement, encourager une opposition communautaire, violer les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et menacer la souveraineté et l'intégrité territoriale des États Membres de l'ONU.

Le Nicaragua souhaite que l'ensemble de l'Organisation et tous ses membres appuient pleinement les efforts conjoints de la Russie, de la Chine et de l'ancien Secrétaire général, M. Kofi Annan. Nous espérons que ces efforts porteront leurs fruits et que la raison et la paix l'emporteront sur la force et la guerre, dont les conséquences pourraient être dévastatrices pour la région et le monde.

À cet égard, je voudrais terminer ma déclaration en insistant sur le fait que le seul moyen de maintenir la paix dans le monde est de prendre conscience, une fois pour toutes, que la logique de l'interventionnisme et de l'hégémonie ne pourra jamais fonder un nouvel ordre mondial dans lequel règnera une véritable justice pour tous, sans discrimination ni duplicité.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Sri Lanka.

M. Kohona (Sri Lanka) (*parle en anglais*) : Je m'associe aux précédents orateurs pour vous féliciter, Madame la Présidente, d'avoir organisé ce débat important.

La délégation sri-lankaise s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Égypte au nom du Mouvement des pays non alignés.

Le processus de paix au Moyen-Orient nous concerne tous. Le Secrétaire général s'est récemment rendu dans la région pour se faire lui-même une idée de

la situation sur le terrain, et a vivement encouragé la reprise de négociations bilatérales. Nous appuyons et apprécions ses efforts. Les envoyés du Quatuor poursuivent leurs efforts, de même que la Jordanie. Même si une solution juste et durable à la situation au Moyen-Orient reste encore insaisissable, il est important de ne pas abandonner. Nous espérons que, malgré les nombreux doutes et frustrations, les parties continueront d'attacher de l'importance à la nécessité d'instaurer une paix durable et d'étudier toutes les propositions relatives aux principaux objectifs à atteindre. Nous le devons à tous les peuples de la région.

Les activités de peuplement menées par Israël restent un des principaux facteurs de risque de reprise de la violence dans la région. Le Quatuor et l'ensemble de la communauté internationale ont, à maintes reprises, appelé à un gel des activités de peuplement et à la fin des destructions de logements appartenant à des Palestiniens. Comme l'a indiqué le Secrétaire général adjoint le 28 février dans son exposé au Conseil (voir S/PV.6725), des actes de violence commis par les colons à l'encontre des Palestiniens se sont poursuivis en Cisjordanie. Nous espérons que les activités de peuplement, la principale cause des souffrances humaines et des tensions constantes dans les territoires occupés, et le mécontentement qui alimente le conflit cesseront, conformément aux obligations imposées par le droit international et au souhait de l'ensemble de la communauté internationale et, bien entendu, du Conseil de sécurité. Le droit est clair sur ce point : les colonies de peuplement dans les territoires occupés sont illégales.

La tolérance et la compréhension doivent être les éléments clefs d'une coexistence pacifique au Moyen-Orient, qui est parsemé de sites religieux sacrés pour les musulmans, les juifs et les chrétiens. Nous encourageons toutes les parties à faire preuve de la plus grande retenue pour le bien des civils et dans l'intérêt général d'une paix durable.

Nous avons souvent affirmé que l'unité politique et le développement économique des Palestiniens contribueront à garantir la viabilité de la solution des deux États. À cet égard, il convient de noter que le Président de l'Autorité palestinienne et le chef du Hamas ont récemment convenu de former un gouvernement de transition composé de technocrates. Nous attendons avec intérêt la tenue des élections législatives et présidentielle palestiniennes.

Nous accueillons avec satisfaction les efforts actuellement déployés par des donateurs internationaux, des organisations régionales et des organismes des Nations Unies, tel l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, pour alléger les souffrances des civils palestiniens, des enfants en particulier. Nous exhortons les autorités d'occupation à lever les restrictions imposées à l'entrée des personnes et des biens dans la bande de Gaza et à leur sortie de ce territoire. Cela contribuera de manière considérable à la stabilité économique de Gaza.

Pour terminer, je tiens à rappeler que Sri Lanka est attachée à un règlement pacifique et négocié de la question palestinienne, et appelle à l'application des résolutions de l'Assemblée générale relatives au droit inaliénable du peuple palestinien à un État et à la réalisation de la solution des deux États.

Sri Lanka appuie la demande d'adhésion de la Palestine à l'ONU. Nous espérons que le Conseil de sécurité y donnera une suite favorable. Nous appelons également à la restitution du Golan à la Syrie et de ses territoires occupés au Liban.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Bangladesh.

M. Momen (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Madame la Présidente, de conduire ce débat public très important sur la situation au Moyen-Orient. Nous remercions également le Secrétaire général adjoint, M. Lynn Pascoe, de son exposé complet et instructif de ce matin.

Je tiens également à signaler que la délégation bangladaise s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Égypte au nom du Mouvement des pays non alignés. Je voudrais faire des observations supplémentaires, que le Bangladesh estime importantes.

Un règlement durable du conflit arabo-israélien, y compris la question de Palestine, qui est au cœur de cette crise prolongée, doit être notre objectif stratégique commun. Tous les États Membres doivent s'engager pleinement à atteindre cet objectif et apporter tout leur appui moral, diplomatique, politique et économique pour accélérer sa réalisation. À cet égard, nous continuons d'appuyer les efforts déployés par la Jordanie en faveur de la paix entre la Palestine et Israël. Je voudrais insister sur certains faits récents

survenus après notre dernier débat trimestriel sur la question (voir S/PV.6706).

La dernière réunion du Quatuor s'est tenue le 11 avril. Néanmoins, il n'y a guère eu de progrès s'agissant du respect du calendrier fixé par le Quatuor le 23 septembre 2011 pour la conclusion d'un accord d'ici à la fin de 2012. L'échéance du 26 janvier, notamment, date à laquelle les parties auraient dû reprendre des négociations directes et faire des propositions mutuelles sur les frontières et la sécurité, n'a pas été respectée. Seule l'Autorité palestinienne a présenté des propositions concrètes. À cet égard, nous soulignons qu'il est nécessaire que le Quatuor adopte une position claire concernant les frontières de 1967, y compris Jérusalem-Est, en tant que l'un des paramètres de négociations directes. J'appelle également le Quatuor à soulager l'Autorité palestinienne de son fardeau financier. De nouveaux engagements doivent être pris pour accroître le montant de l'aide financière versée à la Palestine.

Nous notons avec satisfaction que le Président des États-Unis, Barack Obama, a appelé son homologue palestinien, Mahmoud Abbas, le 19 mars, pour l'assurer à nouveau de l'attachement des États-Unis au processus de paix et aux objectifs du Quatuor.

Le 27 mars, le Coordonnateur spécial, M. Robert Serry, dans son exposé au Conseil (voir S/PV.6742), a indiqué que les chances de reprendre les négociations restaient minces et que l'absence prolongée de perspectives politiques crédibles commençait à mettre en péril la viabilité des efforts d'édification de l'État palestinien.

Le 22 mars, le Conseil des droits de l'homme a adopté une résolution établissant une mission internationale indépendante d'établissement des faits chargée d'étudier les effets des colonies de peuplement israéliennes sur les droits des Palestiniens dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est. Nous espérons que la mission sera autorisée à entrer dans les territoires occupés.

L'un des éléments inquiétants du conflit israélo-palestinien tient au fait qu'Israël a déclaré qu'il ne négocierait pas avec un gouvernement palestinien auquel participerait le Hamas, alors que, le 6 février, le Hamas et le Fatah se sont mis d'accord pour former un gouvernement intérimaire dirigé par le Président Abbas, qui serait chargé de préparer les élections présidentielle et parlementaires.

Nous craignons que de telles déclarations ne ralentissent les progrès dans la mise en œuvre de cet accord. Le respect des représentants démocratiquement élus devrait être la norme dans tous les pays, au lieu de cette mentalité qui consiste à choisir ses interlocuteurs.

De même, il est décourageant de constater que la demande d'adhésion aux Nations Unies faite par la Palestine a peu de chances d'aboutir. En effet, cette demande a été mise en veilleuse après que le Comité d'admission a indiqué qu'il n'avait pas pu adopter une recommandation à l'unanimité.

La situation des quelque 4 400 prisonniers palestiniens qui se trouvent dans des centres de détention israéliens, dont 300 en détention administrative, demeure également une source de préoccupation pour les défenseurs des droits de l'homme et d'une justice équitable, d'autant que certains détenus continuent leur grève de la faim pour protester contre leur situation. Ces détenus doivent être soit inculpés et jugés avec toutes les garanties judiciaires nécessaires, soit libérés sans délai. Leurs droits fondamentaux doivent être respectés.

Nous estimons que les meilleurs principes directeurs pour l'application de la solution des deux États sont, entre autres, les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, notamment les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978), le principe de l'échange de territoires contre la paix, le mandat de la Conférence de Madrid, la Feuille de route et l'Initiative de paix arabe.

À notre avis, une solution durable au Moyen-Orient garantira la sécurité et la paix de l'État d'Israël. Néanmoins, la réalisation de cet objectif passe par le retrait total et inconditionnel d'Israël des territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est.

Pour terminer, je réitère le plein appui du Bangladesh à une paix durable pour tous les habitants de la région – Arabes comme Israéliens – et notre ferme attachement à la création d'un État de Palestine indépendant, souverain et viable avec Al Qods Al Charif pour capitale, vivant côte à côte, en paix et en harmonie avec tous ses voisins.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Abdou Salam Diallo, Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

M. Diallo : Madame la Présidente, au nom du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du

peuple palestinien, je vous remercie de l'occasion que vous m'offrez de prendre la parole devant le Conseil. Je saisis également cette occasion pour vous féliciter pour la manière exemplaire dont vous dirigez les travaux du Conseil en ce mois d'avril 2012.

Plus que jamais, la question de Palestine se pose du fait d'une exigence constamment renouvelée, comme un défi majeur à la conscience universelle. Il va sans dire que ceux qui pensent pouvoir l'occulter risquent d'être durement rappelés à la réalité, au vu de la détérioration grandissante de la situation sur le terrain et sur la scène politique.

Alors que la colonisation continue de remettre sérieusement en cause la solution des deux États, les récents projets et appels d'offres lancés pour la construction de 1 121 habitations viennent s'adjoindre au cycle pervers des décisions israéliennes, qui ensevelissent ainsi les frémissements encore timorés des tenants d'une solution négociée à tout prix. Dès lors, notre comité lance un appel au Conseil de sécurité pour qu'il agisse, de manière résolue, en vue de mettre fin aux activités d'implantation de colonies dans le territoire palestinien et de procéder à leur démantèlement. Nous appuyons la mission d'établissement des faits récemment autorisée à cette fin par le Conseil des droits de l'homme et appelons à réactiver les travaux de la Conférence des Hautes Parties contractantes à la quatrième Convention de Genève.

À cette préoccupation majeure s'ajoute la redoutable impasse dans laquelle s'enlise le processus de paix, en dépit des contacts préliminaires établis à Amman sous les auspices de la Jordanie. Si la mise en scène de cette inusable fresque du répertoire diplomatique évolue au gré des circonstances, l'intrigue ne varie malheureusement pas d'un iota.

D'un autre côté, la grave crise budgétaire que traverse l'Autorité palestinienne risque d'anéantir les progrès déjà accomplis dans la construction d'un État, à moins qu'un sursaut généreux des donateurs n'annihile la politique d'étranglement économique à laquelle elle fait face. Parallèlement, il serait bon de mettre en œuvre l'accord de réconciliation intrapalestinienne signé à Doha et d'accorder à la demande d'admission de la Palestine à l'ONU un traitement convenable et juste.

Il est aisé de comprendre la frustration profonde des dirigeants palestiniens qui ne peuvent continuer d'accepter indéfiniment l'insupportable statu quo. Aussi, la communauté internationale doit-elle agir de façon urgente et audacieuse pour transcender la situation tant qu'il reste possible de sauver la solution des deux États. De même, il faut que le Quatuor et ses partenaires régionaux restent fermement résolus à faire respecter l'échéance fixée à la fin de 2012 pour parvenir à l'accord tant souhaité. C'est pourquoi nous appelons les parties à retourner à la table des négociations en se fondant sur des garanties clairement définies par le Quatuor, notamment sur un règlement définitif établi sur la base des frontières de 1967, ainsi que sur la prise de mesures minimales de confiance, telles que l'arrêt complet des implantations de colonies, la levée du blocus de Gaza et la libération des prisonniers politiques palestiniens.

Pour sa part, le Comité a continué de contribuer de manière constructive à la réalisation de notre objectif commun qui consiste à établir deux États vivant dans la paix et la sécurité. En février, nous avons organisé, au Caire, le Séminaire sur l'assistance au peuple palestinien, en vue d'examiner le coût de l'occupation israélienne. À cette occasion, il a été clairement démontré que, lorsqu'il sera mis fin à l'occupation, dont le coût se chiffre à au moins 7 milliards de dollars par an, l'État palestinien sera autonome du point de vue économique et ne deviendra pas un État assisté ou un État en faillite.

La Réunion internationale des Nations Unies sur la question de Palestine qui a eu lieu à Genève en avril a été également l'occasion de passer en revue les aspects humanitaires et juridiques du problème critique des prisonniers politiques palestiniens détenus dans les centres israéliens. Il est plus qu'évident qu'aucun accord ne pourra être signé si l'on ne trouve pas une solution juste pour que les 4 400 prisonniers soient libérés. C'est la raison pour laquelle diverses voies de recours ont été étudiées, notamment un appel à la Cour internationale de Justice et à l'Assemblée générale pour qu'elles précisent le statut desdits prisonniers au regard des Conventions de Genève et l'envoi d'une mission d'enquête des Nations Unies qui serait chargée d'examiner leurs conditions de détention. En définitive, ce problème qui est constamment sur le devant de l'actualité, comme en témoigne la grève de la faim que viennent d'entamer plus de 1 200 prisonniers, devra faire l'objet d'une attention constante de l'ONU et plus particulièrement du Conseil de sécurité.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Irlande.

M. Jónasson (Islande) (*parle en anglais*) : Les temps sont difficiles au Moyen-Orient. La situation en Syrie reste très préoccupante, et nous appelons toutes les parties à faire le maximum pour garantir le succès du plan de paix Annan. La communauté internationale et les acteurs sur le terrain doivent faire tout leur possible pour empêcher la poursuite du conflit en Syrie, tout en prenant des mesures en vue d'instaurer une paix permanente. Ces mesures doivent nécessairement répondre aux aspirations et aux préoccupations légitimes du peuple syrien.

Je vais concentrer mon intervention sur la question de Palestine, que l'Islande souhaiterait voir recevoir plus d'attention de la part du Conseil de sécurité.

Le conflit israélo-palestinien continue d'être une question fondamentale pour la paix et la sécurité au Moyen-Orient. Les changements que nous observons dans la région doivent inclure une solution au conflit; ce n'est qu'en s'attaquant à ce problème fondamental que nous pouvons espérer une évolution vers l'instauration d'une paix durable. Les activités de peuplement qui se poursuivent et s'accélèrent dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est, demeurent le principal obstacle à la paix. La demande de cessation des activités de peuplement ne saurait être qualifiée de condition préalable. Il s'agit d'actions illégales, qui violent la quatrième Convention de Genève. Selon la Convention, toutes les parties sont tenues de veiller au respect de la Convention en toutes circonstances. C'est non seulement une question de politique, mais aussi de respect du droit international humanitaire. L'Islande se félicite donc de la résolution adoptée par le Conseil des droits de l'homme à Genève sur la conduite d'une enquête internationale dans les colonies de peuplement installées dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. Nous demandons instamment à Israël de coopérer avec la mission d'établissement des faits.

Nous encourageons les membres du Conseil de sécurité à accepter l'invitation du Président Abbas à se rendre le plus tôt possible dans le territoire palestinien occupé. Cette visite donnera aux membres la possibilité de voir par eux-mêmes la situation sur le terrain, et comment les colonies, la barrière, les barrages routiers et les points de contrôle, le système routier séparé pour les colons, entre autres, consolident systématiquement l'occupation et portent sérieusement atteinte à la solution des deux États. En acceptant l'invitation, le Conseil de sécurité prouverait sa volonté d'étudier directement la situation.

À l'heure actuelle, il semble que toutes les possibilités soient fermées aux Palestiniens. Leur demande d'adhésion à l'Organisation des Nations Unies s'est heurtée à un veto avant l'heure. Ils ont montré leur volonté de négocier sur la base du droit international et de la Feuille de route, mais les négociations sont difficiles à mener alors que les activités de colonisation se poursuivent sans relâche. Un projet de résolution sur les colonies s'est heurté à un veto l'an dernier, et les Palestiniens continuent d'être illégalement déplacés de leurs foyers.

La situation actuelle donne une très mauvaise image de la communauté internationale, et le Conseil de sécurité doit renouveler son engagement à régler le conflit et informer le reste des Membres de la manière dont il entend procéder. Les Palestiniens aspirent à la liberté et à la dignité. Ils se tournent vers l'Organisation des Nations Unies pour qu'elle les aide à réaliser leur droit à l'autodétermination et à se libérer de l'occupation. L'Islande appuie pleinement le droit du peuple palestinien à l'autodétermination, et appelle de nouveau le Conseil de sécurité à recommander à l'Assemblée générale d'accepter la Palestine en tant que cent quatre-vingt-quatorzième État Membre de l'ONU.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de la Norvège.

M. Wetland (Norvège) (*parle en anglais*) : L'absence de nouvelles négociations de paix entre Israël et les Palestiniens est insupportable. Les deux parties sont tenues d'instaurer une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient. Les hostilités dirigées depuis la bande de Gaza et le Sinaï contre des civils dans le sud d'Israël se poursuivent. Cela est totalement inacceptable. Néanmoins, l'expansion des colonies israéliennes en Cisjordanie persiste et constitue actuellement l'obstacle le plus grave à la paix.

Israël doit répondre à l'appel que lui lance sans cesse la communauté internationale lui demandant de respecter le droit international et de s'acquitter de ses obligations internationales. Nous ne pouvons pas accepter l'encerclement de Jérusalem-Est par des colonies, qui isole ainsi la future capitale d'un État palestinien et fragmente le territoire palestinien. Les implantations israéliennes sont illégales en vertu du droit international et du droit israélien, et doivent être détruites, comme l'a décrété la Haute Cour israélienne.

Les actions menées actuellement sur le terrain ne sont pas compatibles avec les négociations de paix visant au règlement du conflit par la réalisation de la solution des deux États. Ces actes illégaux et unilatéraux visant à modifier la situation sur le terrain et à préjuger du résultat des négociations doivent tout simplement cesser. Le territoire et les frontières doivent être définis par voie de négociation, comme les autres questions relatives au statut final.

L'expansion des colonies pousse actuellement la partie palestinienne à répondre en donnant au conflit une dimension internationale. Cela a également de plus en plus pour effet de provoquer l'opinion publique et contribue à isoler Israël dans la région et au-delà. On demande constamment aux dirigeants européens pourquoi rien n'est fait pour amener Israël à répondre de ses actes. Cette situation menace la stabilité de l'Autorité palestinienne ainsi que les efforts d'édification d'un État palestinien. Elle peut déclencher des vagues de troubles incontrôlés dans la région et provoquer une rupture des mécanismes de sécurité en place.

Le groupe de soutien des donateurs pour le territoire palestinien s'est réuni le 21 mars à Bruxelles afin de se pencher sur les difficultés auxquelles se heurte l'économie palestinienne. Il a appelé les donateurs à accroître l'appui budgétaire pour combler le déficit prévu dans le budget de fonctionnement. Il a également appelé Israël et l'Autorité palestinienne à procéder à l'amélioration de la collecte des impôts et du mécanisme de transfert. Le groupe des donateurs a également demandé qu'un accès économique accru soit accordé aux autorités palestiniennes et aux investisseurs dans la zone qui est encore sous administration israélienne, soit environ 43 % de la Cisjordanie.

Des progrès importants ont été accomplis pour faciliter l'importation de marchandises à Gaza, améliorant ainsi les conditions de vie. Cependant, beaucoup reste à faire pour que la bande de Gaza puisse réaliser son plein potentiel socioéconomique. Dans le cadre de la résolution 1860 (2009), de nouvelles mesures doivent être prises pour mettre fin au bouclage tout en prenant en compte les problèmes de sécurité.

Enfin, je voudrais dire quelques mots sur la Syrie. L'arrêt des violences demeure incomplet. Les autorités syriennes discréditées doivent faire en sorte que les forces de sécurité se retirent immédiatement, avec leurs armes lourdes, des agglomérations et retournent dans leurs casernes. La Norvège appuie pleinement les efforts déployés par l'Envoyé spécial conjoint, M. Kofi Annan, pour mettre fin à l'effusion de sang en Syrie et pour faciliter une transition politique vers la démocratie. Nous nous félicitons de l'adoption de la résolution 2043 (2012) et du déploiement de près de 300 observateurs militaires et experts civils pour surveiller l'application intégrale de la proposition en six points de M. Annan. Nous espérons que ces efforts contribueront de manière positive à créer les conditions d'une véritable transition politique en Syrie.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant du Qatar.

M. Laram (Qatar) (*parle en arabe*) : Je vous félicite, Madame la Présidente, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois et de votre leadership efficace, en particulier s'agissant des progrès accomplis sur la situation en Syrie.

Je remercie également M. Lynn Pascoe, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, de son exposé de ce matin.

J'exprime mes sincères condoléances au Gouvernement et au peuple pakistanais à la suite de la catastrophe aérienne survenue dans leur pays la semaine dernière.

Quel que soit ce qui se passe au Moyen-Orient, la question de Palestine demeure la question centrale touchant la paix et la sécurité dans la région. Au cours des derniers mois de l'année écoulée, un nouvel élan est apparu en faveur d'un accord entre les parties israélienne et palestinienne, à la suite de la déclaration publiée en septembre 2011 par le Quatuor, dans laquelle il propose un calendrier de relance des négociations entre les deux parties en vue de parvenir, d'ici à la fin de 2012, à un accord qui réglerait les principales questions. Cela a conduit à un retour aux négociations après une longue pause avec l'ouverture de pourparlers exploratoires, sous les auspices louables de la Jordanie.

La partie palestinienne a montré qu'elle souhaitait s'engager dans des négociations directes, sérieuses et productives. En réponse à la demande du Quatuor, les Palestiniens ont fait preuve de leur volonté, lors de toutes les séries de négociations, de régler les deux grandes questions principales, à savoir les frontières et la sécurité. La position palestinienne a été indiquée clairement au niveau le plus élevé dans

une lettre adressée la semaine dernière par le Président Mahmoud Abbas à son homologue israélien. Cette lettre réaffirmait les principes du processus de paix, qui sont universellement connus et reconnus, et rappelait l'attachement des Palestiniens tant à ces principes qu'à l'unité nationale, afin d'assurer le respect des accords signés par Israël. Cette lettre expliquait également comment les pratiques israéliennes cherchaient à priver l'Autorité palestinienne de ses pouvoirs. De son côté, Israël n'a rien donné par écrit, se limitant seulement à déclarer sa volonté de conserver le contrôle de la vallée du Jourdain et de la frontière orientale.

Sur le terrain, le Gouvernement israélien a continué d'agrandir rapidement les colonies de peuplement, même après le début des réunions à Amman. La communauté internationale a parlé d'une seule voix du danger que la poursuite des activités de peuplement posait au processus de paix, car elles nuisent à la solution des deux États en imposant un fait accompli qui rendra impossible la création d'un État palestinien viable dans le territoire occupé par Israël en 1967, dont Jérusalem-Est. Du coup, les négociations n'ont plus aucun sens ni aucune utilité et cette attitude de la part du Gouvernement israélien, Puissance occupante, dévoile qu'il ne souhaite pas sincèrement conclure la paix. Ceci amène inévitablement à la conclusion objective que le camp israélien porte l'entière responsabilité de l'échec des pourparlers et du gel des négociations, et donc du point mort où se trouve le processus de paix.

Dans ce contexte, nous appelons de nouveau les pays coauteurs de la solution proposée par le Quatuor qui croient en une solution négociée à exercer les pressions politiques nécessaires au succès de cette entreprise. Nous préconisons également d'appuyer la dernière résolution du Conseil des droits de l'homme, qui appelait au déploiement d'une mission internationale indépendante d'établissement des faits chargée d'enquêter sur l'impact des colonies de peuplement israéliennes sur les droits des Palestiniens.

Si la communauté internationale reste unanime quant aux aspects fondamentaux d'une solution définitive – la solution des deux États –, nous ne nous rapprocherons pas de cette solution en insistant que soit rejetée la demande faite par les Palestiniens d'être reconnus comme un État indépendant. Nous souhaitons saisir la présente occasion pour appeler de nouveau les États qui n'ont pas reconnu la Palestine à le faire. Nous demandons également au Conseil de sécurité de ne pas s'opposer à la candidature de plein droit de la Palestine à l'ONU, étant donné que cette reconnaissance pourrait contribuer à la réalisation d'un règlement pacifique, juste, global et durable de la question.

Nous voudrions rappeler qu'une solution à la crise au Moyen-Orient dépendra du retrait d'Israël des territoires palestiniens occupés, du Golan syrien occupé et du territoire libanais encore occupé par Israël. Une solution dépendra également de la cessation par Israël de ses violations de la souveraineté libanaise, dont toutes les violations actuelles du droit international et de la légitimité internationale, comme l'énoncent les résolutions pertinentes de l'ONU, notamment la résolution 1701 (2006). Néanmoins, Israël n'a pas cessé de violer cette résolution – en violant la souveraineté libanaise de diverses manières, à savoir tout récemment en construisant une route dans les fermes libanaises occupées de Chebaa.

La question de Jérusalem reste une préoccupation de premier ordre pour les peuples du monde arabe et islamique qui s'inquiètent de la multiplication par les autorités israéliennes de mesures illégales visant à judaïser la Jérusalem occupée. La Conférence internationale sur Jérusalem a été tenue en février dernier à Doha sur l'initiative de S. A. le Cheikh Hamad bin Khalifa Al-Thani, Émir de l'État du Qatar, qui a rappelé que Jérusalem, avec ses mosquées et ses églises, restera une ville islamique et arabe chrétienne. Il a également rappelé que les Israéliens ne se rendent pas compte qu'il ne saurait y avoir d'État palestinien sans Jérusalem, et pas de Jérusalem sans la mosquée Al-Aqsa. Il a aussi exhorté la communauté internationale à signifier son rejet des tentatives faites par le Gouvernement israélien de profaner le caractère sacré des lieux saints islamiques et chrétiens, de détruire des foyers dans la ville et d'en expulser les habitants arabes, et de confisquer les documents d'identité de ses habitants afin de judaïser Jérusalem. Ces tentatives constituent une violation par Israël, Puissance occupante, des obligations que lui impose le droit international. Elles enfreignent également les résolutions pertinentes de l'ONU et nuisent à la perspective d'un règlement pacifique de la question palestinienne et du conflit arabo-israélien.

Depuis le début du soulèvement pacifique du peuple frère de Syrie en mars 2011, l'État du Qatar a exprimé sa profonde préoccupation face aux événements que connaît ce cher pays arabe frère, et exigé que les massacres entre Syriens et les violations des libertés fondamentales et des droits de l'homme cessent. L'État du Qatar s'est efforcé de jouer un rôle

positif pour régler cette crise de façon à éviter de nouveaux malheurs à ce pays. Mais hélas, les autorités syriennes avaient décidé dès le premier jour de recourir à des mesures de répression – tueries, incarcérations, tortures – dans l'espoir de tuer les manifestations dans l'œuf. Elles ont également qualifié les manifestants non armés de groupes terroristes armés. En conséquence, des Syriens ont dû se défendre, ce qui est un droit légitime, surtout qu'il s'est agi de réagir aux actes négatifs des autorités syriennes.

L'État du Qatar n'a cessé d'insister sur la cohésion et l'unité du peuple syrien et sur la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de ce pays frère, ainsi que sur les principes inscrits dans la Charte des Nations Unies. De même que nous avons appuyé les efforts déployés par la Ligue des États arabes pour régler cette crise, nous continuons aujourd'hui de soutenir les efforts consentis par la communauté internationale, sous la direction de M. Kofi Annan, Envoyé spécial conjoint de l'ONU et de la Ligue des États arabes dont les actions reposent principalement sur le plan d'action arabe adopté par la Ligue des États arabes le 22 janvier.

Nous appuyons également la mise en œuvre des résolutions 2042 (2012) et 2043 (2012), sur le déploiement d'une mission d'observation en Syrie. À cet égard, nous espérons sincèrement que la Mission s'acquittera de ses tâches avec succès. Toutefois, les expériences passées nous ont montré qu'à chaque fois qu'une nouvelle chance est donnée aux autorités syriennes, celles-ci violent leurs promesses et continuent de réprimer leur population avec sauvagerie. Depuis le délai du 10 avril imposé à la cessation de la violence, le Gouvernement a continué de violer ses obligations en maintenant ses forces militaires dans les agglomérations et en bombardant des villes à l'arme lourde, voire avec des hélicoptères.

Le Gouvernement syrien a également continué d'arrêter et de torturer des personnes et de se rendre coupable d'autres abus, confirmant ainsi son non-respect de tous les éléments du plan en six points de l'Envoyé spécial conjoint, comme l'indique la lettre adressée par le Secrétaire général au Conseil le 19 avril (S/2012/238). Rien de tout cela n'est de bon augure pour le succès de la Mission. Il faut donc que la communauté internationale, y compris le Conseil de sécurité, agisse avec fermeté pour protéger le peuple syrien en cas de non-respect par les autorités syriennes des dispositions de la résolution 2043 (2012), et des dispositions de l'ensemble du plan Annan, dans les délais impartis.

Malgré tout cela, nous continuons à préconiser un règlement pacifique qui réponde aux aspirations légitimes du peuple syrien et tienne pour responsables toutes les personnes impliquées dans les massacres et les violations de ses droits, de ses libertés et de sa dignité. Pour parvenir à cette solution, le Gouvernement syrien doit s'engager à mettre immédiatement fin à tous les actes de violence et aux tueries, à protéger les civils syriens, à retirer les forces militaires et à démilitariser les villes et les villages, à garantir la liberté de manifester pacifiquement, à libérer immédiatement toutes les personnes détenues lors des manifestations et à autoriser la liberté de circulation des médias, ainsi que l'entrée immédiate de l'assistance humanitaire fournie par les organisations de secours arabes et internationales.

Les représentants des autorités syriennes ont porté des accusations infondées contre mon pays en vue de déformer les faits sur le terrain, dans une tentative désespérée de détourner l'attention de la communauté internationale des terribles massacres perpétrés par ces mêmes autorités contre le peuple frère de Syrie. Nous soutenions la Syrie avant la crise actuelle. Seul un partenaire ingrat contesterait ce fait. Telle est donc la question que nous posons ici : existe-t-il dans le monde une pire forme de terrorisme que celle consistant à bombarder les maisons, les mosquées et les églises avec des chars, des mortiers, de l'artillerie et des avions?

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Arabie saoudite.

M. Al-Mouallimi (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Madame la Présidente, à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour guider les travaux du Conseil ce mois-ci. Nous voudrions vous remercier de nous avoir invités à participer à ce débat public sur le Moyen-Orient. Je voudrais aussi remercier Sir Mark Lyall Grant, Représentant permanent du Royaume-Uni, d'avoir présidé les travaux du Conseil le mois dernier.

Ma délégation appuie les déclarations prononcées au nom de la Ligue des États arabes, de l'Organisation de la coopération islamique et du Mouvement des pays non alignés.

Aujourd'hui plus que jamais, la situation au Moyen-Orient se caractérise par un sentiment de profonde déception. Ce sentiment est lié à la poursuite de l'occupation israélienne des territoires palestiniens et arabes, la plus longue occupation que le monde ait connue depuis la création de l'ONU. Le peuple palestinien a placé de grands espoirs dans l'ONU pour qu'elle le délivre de cette douloureuse expérience et de ses souffrances. Le peuple palestinien est attaché à la paix et au rameau d'olivier, mais ses espoirs sont tributaires du Conseil de sécurité, lequel doit aborder la question de l'occupation avec sérieux et fermeté.

Il est regrettable que la Puissance occupante poursuive ses pratiques hostiles, caractérisées par l'expulsion de civils, la mise en détention, les tortures infligées aux prisonniers et la construction et l'expansion des colonies de peuplement. Hier encore, à la mi-journée, Israël a expulsé deux familles palestiniennes de leurs maisons à Jérusalem-Est, tandis que de nouveaux permis de construire étaient accordés aux colons. L'objectif est tout simplement de judaïser Israël et d'entériner le statu quo pour les habitants juifs de la ville.

Israël rejette aussi les efforts du Quatuor, notamment en ce qui concerne la déclaration du Quatuor du 11 avril (voir SG/2182) qui, en soi, ne répond pas aux aspirations du peuple palestinien.

L'Arabie saoudite, qui est le gardien des Lieux saints de Médine et de La Mecque, suit de très près ces attaques contre Jérusalem-Est, et contre Haram al-Charif, l'esplanade des Mosquées, en particulier. L'Arabie saoudite est très préoccupée. Il y a eu de nombreuses tentatives de profaner ce site, de fragiliser ses fondations, de l'incendier et de le démolir. Nous appelons l'attention de la communauté internationale sur le fait qu'Israël a l'intention d'intensifier ses destructions et d'étendre ses colonies de peuplement.

La Ligue des États arabes a approuvé l'Initiative présentée par l'Arabie saoudite pour mettre fin au conflit arabo-israélien sous tous ses aspects, y compris en mettant un terme à l'occupation israélienne des hauteurs du Golan syrien ainsi que des fermes de Chebaa et des autres territoires libanais toujours occupés. Notre objectif était la création d'un État palestinien. Bien qu'elle ait été largement acceptée par la communauté internationale, Israël a rejeté cette initiative.

Nous exhortons le Conseil à aller au-delà de ces débats de routine et à prendre les mesures nécessaires pour mettre fin au blocus de Gaza, démanteler les colonies, faire cesser l'occupation et reconnaître un État palestinien indépendant sur les terres palestiniennes situées à l'intérieur des frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale. Nous exhortons le Conseil à accepter la Palestine en tant que Membre à part entière de l'ONU et de ses organes – une question sur laquelle le Conseil se montre d'une grande lenteur. Nous espérons que le peuple palestinien et le monde n'auront pas à attendre plus longtemps avant que le Conseil rende justice.

Je voudrais maintenant évoquer l'occupation iranienne des trois îles qui appartiennent aux Émirats arabes unis, à savoir les îles de la Grande-Tumb, de la Petite-Tumb et d'Abou Moussa. Cette occupation est l'un des facteurs alimentant les menaces que l'Iran fait peser sur les États arabes du Golfe. Le fait que le Président iranien Mahmoud Ahmadinejad ait effectué une visite dans ces îles émiriennes est inacceptable et témoigne de son manque de bonne volonté. Nous appuyons les Émirats arabes unis dans leurs efforts pour régler ce problème pacifiquement par la négociation, l'arbitrage et la médiation. Nous demandons à l'Iran de maintenir des relations de bon voisinage, de coopérer avec les Émirats arabes unis et de faire preuve de sagesse pour régler cette question.

S'agissant de la Syrie, nous avons appuyé l'adoption des résolutions 2042 (2012) et 2043 (2012) concernant le déploiement d'une Mission des Nations Unies pour surveiller l'évolution de la situation. Nous avons également approuvé l'initiative de dépêcher sur place l'Envoyé spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes, M. Kofi Annan, dont nous appuyons pleinement les efforts. Nous appelons l'attention sur le fait que le Gouvernement syrien poursuit néanmoins ses violences contre son propre peuple, tirant à l'arme lourde sur des agglomérations, urbaines ou rurales.

Au lieu de relâcher les prisonniers, il continue d'incarcérer. Il est clair que le Gouvernement syrien ne respecte pas les engagements qu'il a pris envers la communauté internationale par l'entremise de M. Annan. Il est temps que le Gouvernement syrien cesse d'utiliser des armes contre son peuple. Les aspirations et la détermination du peuple primeront. La répression et la violence n'ont plus leur place dans notre monde moderne.

Nous exhortons le Conseil de sécurité à faire en sorte que les autorités syriennes ne puissent plus

repousser l'échéance et que la Syrie ne puisse plus continuer d'ignorer ses engagements, comme elle l'a fait avec l'initiative de la Ligue des États arabes. Le Conseil ne peut pas accorder aux autorités syriennes d'autres délais au détriment de la vie des femmes, des enfants et des jeunes en Syrie.

Le monde observe attentivement les événements qui se déroulent au Moyen-Orient. La communauté internationale, représentée ici par le Conseil de sécurité, a le devoir de défendre le droit international et de ne pas ignorer les aspirations à la justice, à la liberté et à l'indépendance nationale des peuples du Moyen-Orient.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République bolivarienne du Venezuela.

M. Valero Briceño (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Nous avons écouté avec intérêt l'exposé présenté au Conseil de sécurité par le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Lynn Pascoe.

La République bolivarienne du Venezuela s'associe à la déclaration prononcée par l'Ambassadeur Maged Abdelaziz, Représentant permanent de la République arabe d'Égypte, au nom du Mouvement des pays non alignés.

Le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien a récemment entendu une déclaration de Mme Hanan Ashrawi, distinguée représentante de ce peuple, qui a signalé à son auditoire que la fenêtre devant permettre d'instaurer la paix entre Palestiniens et Israéliens, sur la base de la solution des deux États, se referme rapidement du fait de l'avidité de l'État d'Israël, qui a opté pour l'expansionnisme et la répression plutôt que pour le respect des droits de l'homme et du droit international.

L'État d'Israël promeut un régime d'exclusion. Les lois discriminatoires prolifèrent. Les voies de communication destinées au seul usage des colons, les règles différentes régissant les colonies et les villages palestiniens, les politiques délibérées visant à abandonner la population palestinienne face aux agressions des colons, les contrôles et les barrières ségrégationnistes et les arrestations arbitraires d'enfants, de personnes âgées et de femmes sont autant de pratiques inhumaines de la part d'un État qui, paradoxalement, s'est autoproclamé démocratique. Il ne peut y avoir de démocratie lorsque les lois, les politiques et la force privilégient un groupe de personnes par rapport à un autre, imposent des identités ethniques ou religieuses, ou quand un peuple est soumis à l'oppression, à la spoliation et à la discrimination, comme l'est l'héroïque peuple palestinien.

Il est impératif de mettre fin au drame palestinien en rétablissant une paix globale et durable, mais surtout juste. Malheureusement, la structure actuelle du pouvoir mondial, en faisant une utilisation abusive de la force militaire impérialiste, s'écarte des principes énoncés par la Charte des Nations Unies et le droit international.

Israël, Puissance occupante, prétend imposer une humiliation perpétuelle au peuple palestinien. Le monde exige du Conseil de sécurité qu'il applique les résolutions relatives à la situation en Palestine. Le Venezuela réaffirme par ailleurs qu'il importe de convoquer, en vertu des résolutions de l'ONU, une conférence des Hautes Parties contractantes à la quatrième Convention de Genève afin de trouver des moyens de garantir le respect de la Convention dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est.

Le Conseil de sécurité demeure indifférent aux violations systématiques par l'État d'Israël du droit international, en particulier le droit international humanitaire et des droits de l'homme. Pourquoi une telle impunité? Pourquoi une telle inaction de la part du Conseil de sécurité? Il est déplorable que du fait de la complicité d'une puissance politique et militaire, toutes les résolutions portant sur la question palestinienne sont ignorées.

Dans ce contexte, la nécessité s'impose de s'orienter d'urgence vers un nouvel ordre international véritablement fondé sur l'égalité juridique des États et au sein duquel prévaudront les principes fondamentaux du droit international. Le Venezuela réaffirme son appui à l'admission de l'État palestinien à l'ONU en tant que Membre à part entière.

Les tentatives visant à violer l'intégrité territoriale et la souveraineté de la République arabe syrienne sont préoccupantes. Les aspirations légitimes de la Syrie à reprendre le contrôle des hauteurs du Golan sont étouffées pour permettre à Israël d'asseoir sa politique expansionniste au Moyen-Orient. Le conflit qui touche le peuple syrien est douloureux et lamentable, car ce peuple est épris de paix et défend avec noblesse sa souveraineté et son droit à

l'autodétermination. Les initiatives de facilitation de l'Envoyé spécial conjoint de l'ONU et de la Ligue des États arabes, M. Kofi Annan, inspire l'optimisme. Ce Conseil doit contribuer sans ambigüité à la mise en œuvre du plan en six points présenté par le facilitateur et accueilli favorablement par le Gouvernement du Président Bashar Al-Assad.

Nous appuyons un cessez-le-feu ainsi qu'un règlement politique et pacifique du conflit en Syrie, par le biais du dialogue, en vue de promouvoir des réformes démocratiques sans interventions imposées par des puissances impérialistes. Mon pays reconnaît les efforts déployés par le Gouvernement syrien pour lancer ces réformes.

Nous espérons que la résolution 2043 (2012), adoptée le 21 avril, qui a créé la Mission de supervision des Nations Unies en Syrie – laquelle doit être composée d'observateurs militaires non armés et a été accueillie par le Gouvernement syrien – contribuera à surmonter la crise. La quête de paix ne doit jamais être abandonnée. Il est cependant préoccupant que les initiatives de Kofi Annan et les efforts de paix de certains pays soient volontairement sapés. Les bellicistes ne veulent pas que la paix soit rétablie en Syrie; ils veulent un changement de régime qui, s'il se concrétisait, déstabiliserait la région du Moyen-Orient et favoriserait les agressions de l'État d'Israël contre le peuple palestinien. La République bolivarienne du Venezuela réaffirme que le peuple syrien a le droit de décider de son sort de manière souveraine et démocratique. Nous estimons que le Gouvernement du Président Bashar Al-Assad est le représentant légitime de son peuple.

Nous condamnons les violations continues de la souveraineté du Liban et les violations récurrentes de la résolution 1701 (2006).

La République bolivarienne du Venezuela réaffirme son attachement à la souveraineté, à l'indépendance, à l'unité et à l'intégrité territoriale de tous les pays, ainsi qu'aux buts et principes énoncés par la Charte des Nations Unies.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République islamique d'Iran.

M. Khazaee (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Madame la Présidente, je tiens tout d'abord à vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le présent mois et à vous remercier d'avoir convoqué ce débat public sur la situation au Moyen-Orient.

C'est avec une profonde préoccupation et une frustration croissante que nous continuons, encore et toujours, de nous pencher sur la situation au Moyen-Orient, en particulier le conflit israélo-palestinien. Malheureusement, les politiques illégales, les provocations et l'incitation constantes du régime israélien et de ses colons extrémistes à l'encontre du peuple palestinien, de ses terres et de ses lieux saints continuent d'exacerber les tensions et de heurter les sensibilités religieuses, ce qui risque de déstabiliser davantage la situation et de créer une tension sur le terrain. À cet égard, il convient de signaler un fait extrêmement préoccupant : la poursuite d'activités illégales aux alentours de la mosquée Al-Aqsa et Qoubbat Al-Sakhra (le dôme du Rocher), à Jérusalem occupée, où les forces d'occupation israéliennes continuent de prendre d'assaut le lieu saint et de faire usage de la force à l'encontre de centaines de fidèles, en particulier pendant et après la prière du vendredi. Selon les témoignages, les forces d'occupation israéliennes lancent des gaz lacrymogènes, des grenades cataplexiantes et des bombes étourdissantes et tirent des balles en caoutchouc sur les fidèles, semant la peur et la panique.

Le Conseil de sécurité et la communauté internationale doivent prêter attention à l'escalade des tensions et aux affrontements qui ont eu lieu à la mosquée Al-Aqsa et aux alentours car ce lieu saint, de même que d'autres lieux saints musulmans et chrétiens à Jérusalem occupée et dans le reste du territoire palestinien occupé, fait toujours l'objet de menaces, de provocations et de profanations de la part de colons extrémistes, et de provocations incessantes de la part de responsables sionistes. En conséquence, les Palestiniens, mais aussi les musulmans dans le monde entier, redoutent de plus en plus une possible aggravation de la crise autour de ce lieu saint.

Nous estimons également extrêmement préoccupant le développement des colonies illégales, qui atteint une échelle sans précédent, des milliers de nouveaux logements ayant été construits en Cisjordanie en 2011 et durant le premier trimestre de 2012. La construction à terme de milliers de logements modifiera presque immanquablement la réalité géopolitique sur le terrain. Outre l'extension continue des colonies, des structures et logements palestiniens sont démolis en Cisjordanie et à Jérusalem-Est. En outre, l'expansion marquée des colonies s'est

accompagnée d'une hausse systématique des actes de violence perpétrés par des colons contre des Palestiniens et leurs biens. Les souffrances des Palestiniens perdurent à cause de ces activités. Condamnables sur le plan moral, les colonies sont également illégales au regard du droit international car elles constituent une violation de l'article 49 de la quatrième Convention de Genève et des obligations du régime israélien. À cet égard, la République islamique d'Iran est favorable à la décision prise par le Mouvement des pays non alignés de demander à ce que la Suisse, en sa qualité d'État dépositaire de la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, convoque à nouveau, au plus tôt, une conférence des Hautes Parties contractantes à la quatrième Convention de Genève sur les mesures à prendre pour faire respecter les obligations et responsabilités qui incombent aux Hautes Parties contractantes à la Convention dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. Cette demande est conforme aux recommandations formulées dans les résolutions 64/10 et 64/254 de l'Assemblée générale.

La situation à Gaza n'est pas meilleure que celle qui règne en Cisjordanie. Ces deux derniers mois, la bande de Gaza a été la cible de bombardements et d'attaques de la part du régime israélien. De nombreux civils, y compris des femmes et des enfants, ont été pris pour cible et plusieurs maisons ont été détruites. Plus d'un million et demi de Palestiniens n'ont toujours pas accès à des produits de première nécessité, notamment aux combustibles nécessaires à la production d'électricité. À ce jour, les appels lancés par la communauté internationale, y compris l'ONU, à mettre fin à ces activités illégales continuent de tomber dans l'oreille d'un sourd, le régime israélien poursuivant ses violations systématiques des droits de l'homme.

Le régime israélien doit être tenu responsable de tous ces crimes de guerre, actes de terrorisme d'État et violations systématiques des droits de l'homme commis contre les Palestiniens, et leurs auteurs doivent être traduits en justice. Rien ne justifie que le Conseil garde le silence sur les auteurs de ces crimes. La communauté internationale est tenue de prendre des mesures et de mettre fin à des violations délibérées des droits de l'homme et du droit humanitaire.

Nous souhaitons sincèrement que le conflit prolongé sur les terres occupées de Palestine laisse place à une paix durable et à la prospérité. Cela exige évidemment que l'ensemble de la communauté internationale déploie des efforts concertés pour rétablir la paix et la justice.

S'agissant de la situation en Syrie, même si nous considérons que la crise que connaît ce pays n'a rien à voir avec la question à l'examen aujourd'hui, comme certaines délégations l'ont abordée, je voudrais dire que mon pays suit toujours de près l'évolution de la situation en Syrie. Nous sommes convaincus que la crise actuelle doit être réglée dans le cadre d'un dialogue politique pacifique dirigé par les Syriens. Il y a deux semaines environ, l'Envoyé spécial conjoint, Kofi Annan, s'est rendu en Iran où il a rencontré de hauts responsables iraniens qui l'ont assuré de l'appui de l'Iran à sa mission et se sont déclarés extrêmement préoccupés par les incidences régionales de toute violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Syrie. Nous nous félicitons que le Gouvernement syrien contribue activement et de manière constructive à la mission de M. Annan et qu'il ait pris des mesures positives conformes à son plan. De notre côté, nous avons également établi un dialogue avec certains des acteurs clefs dans la région, afin de veiller à ce que l'intervention de l'ONU soit constructive et efficace et qu'elle permette d'apaiser les tensions et de rétablir la paix en Syrie.

S'agissant de l'allégation infondée du représentant israélien qui a nié le caractère pacifique de nos activités nucléaires, je n'ai pas l'intention de m'attarder sur le sujet en répondant de manière détaillée à de telles allégations. Néanmoins, il me suffit de dire que la fabrication clandestine et la possession illégale de centaines d'ogives nucléaires et d'un arsenal d'armes nucléaires par le régime israélien menacent la région aussi bien que la paix et la sécurité internationales. Le régime israélien a clairement bravé la demande faite à maintes reprises par la majorité écrasante des États Membres de l'Organisation des Nations Unies à ce régime de renoncer à ces armes nucléaires et d'adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Malheureusement, l'inaction des organes pertinents de l'ONU face à ces politiques et pratiques israéliennes a enhardi ce dangereux régime. La question qui continue de se poser est de savoir comment instaurer la paix et la stabilité au Moyen-Orient quand le puissant arsenal nucléaire israélien continue de poser une menace dans la région et au-delà.

Enfin, le représentant de l'Arabie saoudite a évoqué la visite effectuée à Abou Moussa par S. E.

M. Ahmadinejad, Président de la République islamique d'Iran. À cet égard, je rappelle que les îles iraniennes d'Abou Moussa, de la Grande-Tumb et de la Petite-Tumb font depuis toujours et à jamais partie intégrante du territoire de l'Iran. Nous rejetons catégoriquement toute affirmation contraire. En outre, la visite récente du Président et toutes les autres mesures prises par les autorités iraniennes sur ces îles iraniennes s'appuient pleinement sur les droits souverains de l'Iran et sur le principe de son intégrité territoriale, tel qu'énoncé dans la Charte des Nations Unies, et sur les dispositions du droit international. Nous soulignons ici l'importance des relations fraternelles et de bon voisinage établies entre la République islamique d'Iran et les pays voisins du golfe Persique. La sécurité et la stabilité à long terme sont dans l'intérêt commun des pays de la région. Notre volonté constante d'entretenir des relations fraternelles avec nos voisins et partenaires régionaux dans les domaines de la sécurité et du développement économique s'inscrit également dans une perspective régionale. Nous considérons que des négociations constructives entre l'Iran et les Émirats arabes unis conduiront à un nouvel élargissement de nos relations dans différents domaines et aideront à dissiper tout malentendu sur cette question.

M. Sin Son Ho (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Madame la Présidente, je voudrais tout d'abord vous remercier d'avoir convoqué le présent débat public du Conseil de sécurité sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne.

Ma délégation espère que la séance d'aujourd'hui contribuera à un règlement effectif de la question palestinienne dans les plus brefs délais. Nous tenons à remercier M. Lynn Pascoe, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, de son exposé détaillé sur l'état actuel de la question palestinienne.

Nous voudrions également exprimer notre plein appui à la déclaration prononcée par S. E. M. Maged Abdelaziz, Représentant permanent de la République arabe d'Égypte, au nom du Mouvement des pays non alignés.

La création d'un État indépendant de Palestine, avec Jérusalem-Est pour capitale, est réclamée à l'unanimité par la communauté internationale. À cette fin, de nombreuses résolutions ont été adoptées par l'ONU et diverses propositions, y compris l'Initiative de paix arabe, ont été présentées, mais leurs chances de succès demeurent incertaines.

L'occupation militaire par Israël de la Palestine, de Jérusalem-Est et d'autres territoires arabes se poursuit, et les activités israéliennes de peuplement sont en pleine expansion, ce qui représente un défi pour la communauté internationale. Du fait de cette situation, le processus de paix se trouve dans l'espace, et la paix et la sécurité au Moyen-Orient buttent sur de graves difficultés en plus des menaces qui pèsent sur elles. Rien que cette année, les bombardements d'Israël dans la bande de Gaza et son usage continu et impitoyable de la force ont entraîné la mort de nombreux civils innocents, dont des femmes et des enfants. Il en est de même au Liban et dans le Golan syrien occupé. Ceci est entièrement dû à l'occupation continue israélienne et aux politiques préjudiciables des États-Unis au Moyen-Orient, qui prennent activement parti pour la Puissance occupante. Ma délégation estime que le Conseil de sécurité devrait accorder à ces questions hautement prioritaires l'attention qu'elles méritent.

La création d'un État indépendant de Palestine est un droit inaliénable et souverain du peuple palestinien. Nous devons, dès que possible, mettre un terme à l'occupation militaire israélienne et aux violations des droits de l'homme qu'Israël commet en Palestine, afin de permettre au peuple palestinien d'exercer pleinement son droit à l'autodétermination nationale. Le processus de paix entre la Palestine et Israël doit être mené sur la base de ces principes.

Ma délégation estime également que le Conseil de sécurité doit accorder l'attention voulue à la question de l'admission de la Palestine à l'Organisation des Nations Unies, qui fait partie des objectifs de la communauté internationale, et en faire une réalité sans plus tarder, maintenant que plus de 130 pays ont officiellement reconnu la Palestine en tant qu'État. La République populaire démocratique de Corée a reconnu la Palestine en tant qu'État souverain en 1988, et, depuis lors, elle a accordé un appui et une solidarité sans faille à la lutte livrée par le peuple palestinien en vue de la création d'un État. À cet égard, ma délégation réitère fermement notre appui continu à la juste cause des peuples palestinien et arabes.

Ma délégation saisit cette occasion pour préciser une nouvelle fois la position de principe de la République populaire démocratique de Corée, à savoir que tous les différends doivent être réglés pacifiquement par la voie du dialogue et des négociations entre les parties concernées, sans ingérence des forces extérieures. À cet égard, ma

délégation estime que la question syrienne doit également être résolue pacifiquement par le biais du dialogue, sans aucune intervention étrangère, conformément aux principes fondamentaux consacrés par la Charte des Nations Unies, tels que le respect de la souveraineté et la non-ingérence.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Canada.

M. Rishchynski (Canada) (*parle en anglais*) : Le Canada salue les efforts de l'Envoyé spécial conjoint de l'ONU et de la Ligue des États arabes pour remédier à la crise en Syrie. Nous nous réjouissons que la Syrie ait souscrit à son plan de paix, mais nous voulons qu'elle joigne le geste à la parole. Nous sommes vivement préoccupés par les incidents violents qui se poursuivent depuis l'entrée en vigueur du cessez-le-feu, le 12 avril, et nous sommes troublés par les informations selon lesquelles les forces gouvernementales auraient tiré sur des manifestants pacifiques, forçant les observateurs des Nations Unies à être évacués en lieu sûr.

Le Canada salue la résolution 2043 (2012) du Conseil de sécurité adoptée unanimement samedi dernier, qui autorise la création d'une mission des Nations Unies pour superviser le cessez-le-feu. La présence d'observateurs des Nations Unies est vitale pour stabiliser la situation sur le terrain. Nous encourageons le Secrétaire général à procéder au déploiement de la Mission dès qu'il jugera les conditions de sécurité propices pour le faire.

Nous exhortons le Président Assad à respecter ses engagements envers l'Envoyé spécial conjoint, à ordonner le retrait des forces syriennes des zones peuplées, à mettre fin au bain de sang et à donner suite à son engagement à garantir la liberté de mouvement des observateurs des Nations Unies dans tout le pays, y compris dans la ville de Homs ravagée par la guerre. Nous demandons aussi instamment à l'opposition de faire preuve de retenue et de respecter le cessez-le-feu.

(*l'orateur poursuit en français*)

Dans le passé, le Président Assad a tiré parti avec cynisme des initiatives de paix pour gagner du temps, plutôt que de saisir l'occasion de mettre fin à la crise en accédant aux demandes légitimes du peuple syrien. Il est temps que tous les membres du Conseil de sécurité en mesure d'influer sur la Syrie exhortent le Président Assad à s'acquitter pleinement de ses engagements envers l'Envoyé spécial conjoint. Autrement, son manque de bonne volonté sera manifeste pour tous, et le Conseil de sécurité devra agir avec détermination pour mettre fin au bain de sang en Syrie. Le Canada demeure fermement convaincu que le Président Assad doit mettre fin à la violence, renoncer au pouvoir et permettre une transition pacifique vers une Syrie libre et démocratique, qui respecte les droits de tous ses citoyens, y compris les minorités religieuses et ethniques.

S'agissant de l'Iran, le Canada salue le rôle joué par les cinq pays membres permanents du Conseil de sécurité et l'Allemagne (P5+1) dans l'ouverture d'un dialogue avec ce pays sur son programme nucléaire et nous prenons acte de sa décision de participer à des pourparlers avec la communauté internationale sans conditions préalables. Nous estimons que le premier cycle de discussions entre l'Iran et les P5+1 constitue un premier pas constructif en vue de répondre à toutes les préoccupations actuelles de la communauté internationale concernant les activités nucléaires iraniennes.

(*l'orateur reprend en anglais*)

À l'heure où toute l'attention se tourne vers le deuxième cycle de ces pourparlers, à la fin du mois de mai, nous exhortons l'Iran à collaborer de bonne foi et à prendre des mesures concrètes pour s'acquitter de ses obligations internationales en ce qui concerne le nucléaire. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires doit servir de base à une entente éventuelle entre l'Iran et la communauté internationale, étant entendu que le respect intégral par l'Iran de ses obligations internationales au regard du nucléaire est la seule mesure qui permettra d'assouplir les sanctions internationales à son encontre. Comme l'ont déclaré précédemment le Canada et d'autres, l'application de sanctions internationales n'est pas une décision prise à la légère. Notre objectif n'est pas de punir le peuple iranien, mais plutôt de persuader les dirigeants iraniens de respecter les obligations contractées par l'Iran.

Le Canada demeure également préoccupé par le fait que le Gouvernement iranien ne prenne pas de mesures adéquates pour améliorer la situation des droits de la personne dans ce pays. Des informations continuent à nous parvenir selon lesquelles l'Iran ne respecte pas ses obligations nationales et internationales en matière de droits de l'homme, tout particulièrement en ce qui a trait aux lacunes de son système judiciaire. Nous continuerons à collaborer avec la communauté internationale pour que personne

n'oublie les droits du peuple iranien ou que ceux-ci ne soient pas relégués au second plan, derrière la question nucléaire.

Pour ce qui est du conflit israélo-palestinien, le Canada continue d'appuyer sans réserve les efforts du Quatuor, et nous saluons ses récentes tentatives pour amener les parties à reprendre les pourparlers de paix directs sans délai ni conditions préalables, conformément à sa déclaration du 23 septembre 2011 (voir SG/2178). Nous souscrivons à l'objectif d'une solution négociée au conflit israélo-palestinien, qui se traduira par la création de deux États vivant côte à côte en paix et en sécurité.

Le Quatuor demande aux donateurs d'accroître leur soutien aux avancées réalisées à ce jour par l'Autorité palestinienne, afin de mettre en place des institutions étatiques et d'assurer la sécurité. En ce domaine, le Canada demeure déterminé à mettre à exécution son programme d'aide de 300 millions de dollars sur cinq ans afin d'appuyer les réformes en matière de sécurité et de justice menées par l'Autorité palestinienne. Nous saluons les progrès réalisés jusqu'ici, et nous l'encourageons à poursuivre les réformes. Nous saluons les progrès réalisés jusqu'ici et nous l'encourageons à poursuivre les réformes.

Le Canada demande instamment aux deux parties de prendre d'autres mesures de confiance, d'éviter les mesures unilatérales préjudiciables et de lutter contre la violence et l'incitation à la violence, de façon à créer une atmosphère propice à des négociations de paix. Nous encourageons les deux parties à mettre fin au débat sur les négociations, à s'asseoir à la table sans conditions et à négocier un accord final. Il n'existe pas d'autre option possible qu'une solution négociée des deux États.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Syrie.

M. Ja'afari (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Je voudrais commencer mon intervention par la lecture d'une phrase issue de la déclaration faite par le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques au début de la séance de ce matin. M. Pascoe a déclaré que :

(*l'orateur poursuit en anglais*)

> « Un des objectifs centraux des efforts que nous déployons au Moyen-Orient est de parvenir à la cessation totale et durable de la violence et à un règlement pacifique de la crise en Syrie. »

(*l'orateur reprend en arabe*)

Cette déclaration contient des inexactitudes de fond et de procédure qui mettent en évidence le fait que le représentant du Secrétariat ne comprend pas bien l'essence même de la question inscrite à l'ordre du jour d'aujourd'hui, à savoir « La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne ». Lorsque, deux jours seulement après l'adoption de la résolution 2043 (2012), le représentant du Secrétaire général estime que mettre fin à la violence en Syrie est la priorité visée par la question à l'ordre du jour, les intentions de M. Pascoe sont claires. C'est un point très dangereux sur lequel nous ne pouvons pas nous permettre de garder le silence.

C'est un moyen d'altérer la vérité et la nature de la question à l'ordre du jour. Il faut rappeler que la communauté internationale a convenu d'examiner la nécessité de mettre fin à l'occupation israélienne du territoire palestinien et de créer un État palestinien sur la base des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale.

Ma délégation demeure préoccupée par les tentatives délibérées qui ont été faites par un certain nombre de délégations afin de détourner le débat sur la situation au Moyen-Orient des objectifs originels de son inscription à l'ordre du jour. Il est regrettable que, comme le Secrétaire général, le Secrétaire général adjoint, M. Pascoe, ait choisi de suivre cette voie, puisqu'il a décidé de commencer son exposé en se référant à la situation en Syrie et en se concentrant en priorité sur les faits qui s'y déroulent, tout en ignorant la véritable question inscrite à l'ordre du jour – » La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne » – qui vise à mettre fin à l'occupation israélienne des territoires palestiniens et arabes et à résoudre le conflit israélo-arabe conformément au plan de paix bien connu.

La situation devient très dangereuse en raison de la rigidité d'Israël, de sa violation systématique des droits des citoyens arabes vivant sous son occupation, de son refus d'appliquer des centaines de résolutions de l'ONU, et des crimes perpétrés par ce pays contre les Arabes en Syrie et en Palestine. En outre, cette question fait partie intégrante de la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité qui incombe au Conseil de sécurité. C'est aussi pourquoi cette question a été arrêtée et inscrite à l'ordre du jour, où elle demeure sans solution depuis des décennies. Certains essaient d'enterrer les questions importantes et de

masquer les échecs des efforts menés par le passé pour essayer de trouver des solutions pertinentes, en introduisant des problèmes internes hors de propos dans les débats du Conseil de sécurité.

À ce propos, l'objectif du présent débat est de mettre à mal le cadre de référence de la question inscrite à l'ordre du jour qui concerne la fin de l'occupation israélienne dans les territoires palestiniens et la création d'un État palestinien sur la base des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale.

Il est regrettable qu'un certain nombre de délégations arabes aient également miné ce cadre et soient tombées dans le piège consistant à aborder des questions qui n'ont rien à voir avec la recherche d'une solution au conflit israélo-arabe et l'arrêt de l'occupation israélienne des territoires arabes. Les Arabes ont ainsi participé à leur insu à la modification et à l'affaiblissement de la question inscrite à l'ordre du jour.

Le plus étrange dans ce contexte est qu'un certain nombre d'États ont fait montre d'un enthousiasme affecté pour les droits des peuples et la protection des droits civiques et humains, tout en faisant honteusement et de manière inquiétante abstraction des droits du peuple palestinien à l'autodétermination et de la nécessité de mettre un terme à l'occupation israélienne. Le sujet du débat est l'occupation israélienne, qui s'est étendue et a divisé le territoire palestinien en zones A, B, C, D, E, F, G, H – jusqu'à T. Les territoires palestiniens sont devenus des zones classées de A à Z, et toutes sont occupées. Ces mêmes États ne voient nullement d'un mauvais œil le fait que l'occupation israélienne intensifie sa campagne systématique visant à tuer des civils palestiniens, dont des femmes et des enfants, en encourageant une implantation fanatique – qui sape les possibilités de créer un État palestinien et d'instaurer la paix dans la région – ou la destruction des Lieux saints.

Dans le cadre de cette même politique israélienne, qui bafoue toutes les résolutions pertinentes empreintes de la légitimité internationale, en particulier la résolution 497 (1981), qui dispose que la décision israélienne d'annexer le Golan syrien est nulle et non avenue et sans effet juridique, Israël continue de refuser de rendre le Golan syrien occupé à sa mère patrie, la Syrie, et poursuit sa politique d'implantation, ses actes terroristes, ses mesures de discrimination raciale, ses tentatives d'humiliation des citoyens syriens, sa division du Golan syrien occupé avec l'édification d'un mur de séparation du Golan à l'est du village de Majdal Shams.

Par ailleurs, ce mois-ci, les actions israéliennes ont empêché des producteurs de pommes de transporter leur récolte vers les villes syriennes, bien que le Comité international de la Croix-Rouge ait cherché à intervenir pour obtenir l'autorisation d'entrer en Syrie pour les camions transportant la récolte. Les camions ont attendu pendant trois mois l'autorisation israélienne, mais les permis n'ont jamais été délivrés. Nous avons essayé de transmettre notre plainte au Secrétaire général et aux membres du Conseil de sécurité par le biais des lettres officielles. Mais ces plaintes n'ont pas trouvé d'écho.

Les représentants du Secrétaire général ne se sont pas contentés de passer sous silence les violations commises par Israël. Comme M. Pascoe aujourd'hui, ils ont tout simplement fait abstraction de la situation dans le Golan syrien occupé dans les exposés mensuels qu'ils font au Conseil de sécurité au titre de ce point-ci de l'ordre du jour. Ils se soustraient manifestement aux responsabilités et au devoir que leur imposent les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 497 (1981).

Cela montre de façon manifeste la façon dont le Secrétariat manque terriblement à son devoir d'informer le Conseil de sécurité de la situation dans le Golan syrien occupé, ce qui ne fera qu'encourager Israël à poursuivre ses politiques agressives et ses violations flagrantes de toutes les résolutions pertinentes des Nations Unies.

Même les phrases habituelles prononcées par certains représentants du Secrétaire général, selon lesquelles il n'y a rien de nouveau dans le Golan occupé ne figuraient pas aujourd'hui dans l'intervention de M. Pascoe, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques. Le Golan syrien doit être restitué conformément aux frontières du 4 juin 1967. C'est un droit non négociable. Nous ne demandons pas de concessions à Israël, comme cela a été dit ici, mais la restitution totale des droits et des terres à leurs propriétaires.

Les résolutions 2042 (2012) et 2043 (2012) appellent tous les pays à en respecter les dispositions. Ce qui est surprenant, c'est que deux jours seulement après l'adoption de la résolution 2042 (2012), l'Émir du Qatar a fait en public une déclaration contraire à l'esprit et à la lettre de cette résolution, mettant clairement au jour les intentions cachées des autorités qatariennes qui s'opposent à tout règlement pacifique

de la crise en Syrie. En effet, l'Émir du Qatar avait déjà tiré ses conclusions avant l'arrivée des observateurs de l'ONU. Il avait déclaré,

> « La probabilité que le plan Annan aboutisse ne dépassait pas les 3 %. Le peuple syrien n'a pas besoin d'un appui pacifique. Il a besoin du soutien militaire des armes. »

Ces remarques ont été faites par l'Émir du Qatar un jour après l'adoption par le Conseil de la résolution 2042 (2012). Les autorités qatariennes ont continué d'utiliser ce langage destructeur avant et après l'adoption de la résolution à New York et ont participé aux réunions d'Istanbul, ainsi qu'à celles de Tunis et de Paris. À cet égard, nous tenons à rappeler que c'est le Qatar, en coopération avec l'Arabie saoudite, qui a mis fin à la mission de la Ligue des États arabes en Syrie. Ayant été relevée de ses responsabilités et de ses fonctions, la mission a mis au jour les politiques de l'Arabie saoudite et du Qatar, qui continuent d'appuyer et de financer des groupes terroristes armés et de promouvoir le terrorisme et le versement du sang syrien.

Les autorités saoudiennes n'hésitent pas à tuer périodiquement des manifestants pacifiques à Al-Qatif et à Al-Awamiya, ou à isoler des zones de manifestation afin d'intimider et d'effrayer les civils. Plus de 30 000 détenus se trouvent aujourd'hui dans les geôles saoudiennes. En plus des arrestations arbitraires et des violations des libertés de circulation et d'expression pacifique, certains cheikhs saoudiens ont émis des édits religieux autorisant à tuer ceux qui participent à ces manifestations pacifiques.

Je ne tiens pas ici à rentrer dans de plus grands détails car je risquerais ainsi de tomber dans le piège même où sont tombés un certain nombre de représentants d'autres États Membres. Quant aux pays occidentaux qui ont critiqué la situation des droits de l'homme dans mon pays, c'est à eux qu'est due la détérioration de cette situation, car ce sont leurs gouvernements qui ont imposé des mesures économiques injustes qui ont eu des effets dévastateurs sur la vie quotidienne et les moyens de subsistance des citoyens syriens.

Et ils choisissent de critiquer le Gouvernement syrien et de lui reprocher l'insuffisance de marchandises et de produits alimentaires pour ses citoyens. Il est regrettable que les Gouvernements saoudien et qatarien aient participé avec un tel enthousiasme à l'imposition de ces mesures honteuses, et que leurs efforts inlassables aient exacerbé la situation de certains des segments les plus pauvres et les plus faibles de la Syrie. S'agissant de la situation humanitaire, contrairement à ce qu'en pense l'opinion publique, les activités des groupes terroristes financés et protégés par le Qatar et l'Arabie saoudite se poursuivent, comme l'indiquent leurs propres médias.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Turquie.

M. Apakan (Turquie) (*parle en anglais*) : Il est nécessaire, pour la stabilité, la sécurité et une paix durable au Moyen-Orient, de parvenir à un règlement juste et global du conflit israélo-palestinien. Le statu quo n'est pas viable. Alors que la région tout entière traverse une réforme structurelle, ce conflit ne saurait rester au point mort.

Au cours des trois derniers mois, alors que l'attention se portait principalement sur la Syrie, les activités de peuplement dans les territoires palestiniens occupés se sont poursuivies sans relâche. Ces activités entravent la revitalisation du processus de paix et compromettent sérieusement la vision d'une solution de deux États, et donc les perspectives de paix.

Les efforts déployés par les autorités israéliennes pour légitimer les colonies de peuplement dans le cadre du droit israélien ne changent rien à cela. De plus, lors de sa dernière réunion tenue le 11 avril, le Quatuor a demandé non seulement la cessation des activités de peuplement et de la violence des colons, mais également la réunification de Gaza et de la Cisjordanie. Toujours est-il que le recours à la violence par quelque partie que ce soit ne saurait être toléré comme moyen de régler les différends.

La situation des Palestiniens détenus dans les prisons israéliennes exige également notre attention urgente. La détention de membres élus du Conseil législatif palestinien reste très préoccupante. Ces politiques d'Israël jettent de nouveaux doutes quant à sa sincérité à l'égard du processus de paix.

Nous déplorons l'escalade dangereuse de la violence dans la bande de Gaza ces derniers mois en raison des attaques israéliennes. Les représailles aveugles et disproportionnées d'Israël – qui font des morts et des blessés parmi la population civile – sont inacceptables. Je tiens à rappeler également la situation grave qui existe en matière de logements, de santé et d'autres services de base à Gaza, et réitère notre appel en faveur de la levée de cet embargo illégal.

La communauté internationale doit veiller à ce qu'Israël soit tenu responsable de ses actes, aussi bien pour le blocus que pour son attaque contre la flottille internationale d'aide humanitaire en haute mer. Dans ces circonstances, nous espérons que la lettre adressée la semaine dernière par le Président Abbas au Premier Ministre Nétanyahou préparera la voie à de véritables progrès dans le processus au Moyen-Orient. Nous espérons qu'Israël saisira cette occasion et contribuera à l'instauration d'un environnement constructif.

Entre-temps, la Turquie continuera de promouvoir les efforts en faveur de l'unité de la Palestine. La réconciliation nationale palestinienne est d'une importance critique pour une paix et une stabilité durables et globales. C'est pourquoi tous les membres de la communauté internationale doivent appuyer sans préjudice la réconciliation grâce à la tenue en Palestine d'élections libres, régulières et transparentes.

Je voudrais également évoquer la situation grave en Syrie, qui constitue un facteur supplémentaire d'instabilité dans la région. Nous accordons la plus grande importance à l'application immédiate, visible, vérifiable et incontestable des résolutions 2042 (2012) et 2043 (2012), notamment tous les aspects du plan en six points de l'Envoyé spécial conjoint, M. Kofi Annan, qui ouvre des perspectives prometteuses. Nous espérons que le Gouvernement syrien prendra immédiatement toutes les mesures nécessaires. Nous appelons à la cessation immédiate de la violence, responsabilité qui incombe avant tout au Gouvernement syrien. La Turquie, de concert avec d'autres membres de la communauté internationale, continuera de suivre attentivement l'évolution de la situation en Syrie.

La Turquie a, dès le début, embrassé les aspirations démocratiques des populations du Moyen-Orient et leur lutte pour une vie meilleure, pour vivre dans des sociétés où les droits de l'homme sont dûment respectés, où règne la primauté du droit et où le peuple participe à la construction de son destin. Nous pensons que ce principe doit également s'appliquer aux aspirations des Palestiniens, qui ne peuvent rester plus longtemps lettres mortes. Le peuple palestinien doit, dès que possible, avoir la possibilité d'exercer pleinement ses droits inaliénables, en application des nombreuses résolutions de l'ONU, du mandat de Madrid, de la Feuille de route et de l'Initiative de paix arabe. Les Palestiniens doivent pouvoir concrétiser leur objectif d'établir un État indépendant sur la base des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, vivant côte à côte et dans la paix avec Israël.

La Turquie approuve et appuie énergiquement la demande d'admission de la Palestine en tant que Membre à part entière de l'ONU, présentée par le Président Mahmoud Abbas le 23 septembre 2011. Elle estime qu'il est grand temps que la Palestine occupe sur la scène internationale la place qui lui revient de droit au sein de la communauté des nations.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Cuba.

M. Núñez Mosquera (Cuba) (*parle en espagnol*) : Nous estimons que la tenue du présent débat est particulièrement opportune, compte tenu de la situation déplorable qui continue de régner au Moyen-Orient. De toute évidence, cette situation s'est même dégradée depuis le dernier débat que le Conseil de sécurité a consacré à la question (voir S/PV.6706). Le Moyen-Orient demeure marqué par l'instabilité et l'insécurité.

L'occupation illégale par Israël des territoires palestiniens et autres territoires arabes reste le principal obstacle sur la voie d'un règlement juste, durable et global dans la région. Israël doit mettre immédiatement fin à sa présence illégale dans les territoires palestiniens qu'il occupe au mépris des appels lancés par la communauté internationale. Il doit cesser de construire des colonies de peuplement dans la Palestine occupée. Il doit mettre un terme à ses attaques et à l'utilisation aveugle de la force militaire contre la population civile palestinienne. Il doit lever pleinement et de manière inconditionnelle le blocus cruel et illégal imposé à Gaza.

Cuba renouvelle son appui à la demande d'admission de la Palestine comme Membre à part entière de l'ONU. Le Conseil de sécurité doit se prononcer sans plus tarder en faveur de cette demande, ainsi que le souhaitent clairement l'immense majorité des États Membres de l'Organisation. Cette demande n'a pas encore abouti, parce que l'un des membres permanents du Conseil de sécurité menace d'exercer son droit de veto, en dépit du fait que plus de 130 pays issus de toutes les régions du monde reconnaissent officiellement l'État de Palestine.

La situation dans laquelle se trouvent plus de 4 000 prisonniers politiques palestiniens est inacceptable, tout comme le sont les mauvais traitements qu'ils endurent. Que compte faire le Conseil de sécurité face à cette

situation? Pourquoi cet organe ne l'a-t-il pas condamnée immédiatement et clairement?

Cuba réaffirme son opposition à la construction et à l'expansion illégales des colonies israéliennes dans le Golan syrien depuis 1967, qui constituent des violations du droit international, de la Charte et des résolutions des Nations Unies. Nous renouvelons notre appui inconditionnel aux demandes parfaitement légitimes de la Syrie et à son droit de rétablir son entière souveraineté dans le Golan syrien occupé.

Cuba rejette les politiques d'ingérence et de déstabilisation menées en Syrie dans le but d'imposer un changement de régime. Le Conseil de sécurité n'a pas vocation à être instrumentalisé pour provoquer un changement de régime dans un quelconque pays, ni à agir comme tel. Le Conseil de sécurité a l'obligation d'encourager la paix, pas d'attiser la violence. Il doit empêcher la déstabilisation, protéger les populations innocentes, et non utiliser ou manipuler son mandat à des fins géopolitiques. Telles sont également les responsabilités de l'ONU dans son ensemble.

Nous appuyons les efforts déployés pour parvenir à un règlement pacifique de la situation dans ce pays, dans le plein respect de ses droits souverains. Cuba partage la préoccupation que suscite la perte de vies innocentes en Syrie et partout ailleurs dans le monde.

Dans le même temps, nous réaffirmons notre opposition catégorique à toute forme d'ingérence étrangère, directe ou indirecte, y compris à un appui logistique aux groupes armés illégaux. L'intervention de forces étrangères en Syrie aurait des conséquences graves pour la paix et la sécurité internationales, notamment pour la région du Moyen-Orient. Étant donné certaines expériences et certains précédents récents, où il y a manifestement eu manipulation de la Charte des Nations Unies, application d'une politique de deux poids deux mesures et violation flagrante du droit international, nous réaffirmons notre opposition à toute tentative de porter atteinte à l'indépendance, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la Syrie.

Le rôle de la communauté internationale, en cette période de difficultés pour un État Membre de l'ONU, consiste à apporter son appui pour préserver la paix et la stabilité dans ce pays. Nous réaffirmons notre confiance dans la capacité du peuple et du Gouvernement syriens de régler leurs problèmes internes, sans ingérence étrangère. Nous exigeons le plein respect du droit à l'autodétermination et de la souveraineté de ce pays arabe.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Tunisie.

M. Jomaa (Tunisie) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord transmettre les félicitations les plus sincères de ma délégation à la délégation amie des États-Unis, à l'occasion de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois en cours. Je remercie M. Lynn Pascoe, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, de l'exposé qu'il a présenté ce matin, au cours duquel il a fourni des informations très importantes sur les évolutions récentes dans la région.

Ma délégation s'associe elle aussi aux déclarations prononcées au nom du Groupe des États arabes, de l'Organisation de la coopération islamique et du Mouvement des pays non alignés.

En dépit des exposés mensuels qui sont organisés régulièrement, des débats publics qui sont tenus, des réunions avec des parties influentes qui sont convoquées et des initiatives sont qui prises par des organes régionaux et internationaux, voire par certains États, nous attendons toujours un changement positif sur le terrain. Nous continuons d'espérer des signes encourageants qui traduiraient un regain d'efforts pour réaliser cet objectif ultime qu'est la paix, grâce à la solution des deux États – avec deux États vivant côte à côte dans la paix et la sécurité –, et concrétiser le rêve des Palestiniens, vieux de plusieurs décennies, d'établir un État reconnu, indépendant et souverain sur sa terre historique, avec Jérusalem-Est pour capitale.

Malheureusement, les signes que nous observons sont très inquiétants. L'inflexibilité d'Israël est devenue la règle, tout comme les politiques de faux-fuyants qui caractérisent la manière dont est abordée le conflit israélo-arabe, et la question israélo-palestinienne en particulier. Les signes sur le terrain ne sont pas encourageants. Au lieu d'un véritable désir de paix semble exister une politique de colonisation injuste qui prive les citoyens de leurs droits, restreint leurs libertés, les expose à des massacres, les expulse de leurs maisons et usurpe leurs terres.

Chacun sur cette planète aspire à davantage de justice et de liberté. Ce sont des aspirations légitimes à une vie décente dans laquelle il est possible de jouir de droits tels que ceux relatifs à l'égalité des sexes et à l'égalité raciale et culturelle. En dépit des forts courants de libération qui balaient l'injustice dans le monde entier, le peuple palestinien en est encore à lutter pour défendre les droits fondamentaux dont

jouissent les États Membres de notre organisation, notamment le droit à vivre à l'intérieur d'un État indépendant et souverain. Ces droits fondamentaux demeurent inaccessibles pour le peuple palestinien, qui affronte des souffrances quotidiennes. Il n'y a pas eu de condamnation claire par la communauté internationale de la répression à laquelle sont soumis les Palestiniens. Les principes du droit international doivent être respectés.

Ma délégation réaffirme la légitimité de la demande de la Palestine de devenir membre de l'ONU à part entière. La Tunisie rappelle l'importance historique, juridique et morale que revêt cette demande légitime. Le peuple palestinien a le droit de jouir de ses droits après une lutte aussi longue. Le peuple palestinien a le droit de faire reconnaître son État souverain et indépendant. Il a le droit de vivre sur ses terres ancestrales, sur la base des frontières de juin 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, dans la paix et la sécurité aux côtés du peuple israélien.

Mon pays estime qu'il importe d'accorder l'attention nécessaire à la demande de la Palestine. Elle ne constitue pas un obstacle à la paix; elle permettra au contraire de promouvoir la paix. Ce n'est pas un simple acte unilatéral; loin s'en faut. Les Palestiniens ont obéi à toutes les règles pertinentes dans leur quête d'admission à l'ONU, qui fait l'objet d'un vaste appui international, comme le reflète leur admission à l'UNESCO.

Au-delà de la reconnaissance d'organisations et d'organes internationaux tels que la Banque mondiale, nous souhaiterions que soient reconnus le droit du peuple palestinien à créer un État indépendant et les progrès accomplis s'agissant de créer ses institutions, d'instaurer l'état de droit et le respect des droits économiques. C'est important.

Les activités de colonisation israéliennes posent une grave menace. En dépit de certaines divergences d'opinions, tous les États conviennent que la politique de colonisation continue de faire gravement obstruction à la relance du processus de paix. La Tunisie condamne fermement la poursuite des activités de colonisation et leur intensification l'année dernière et cette année, qui ont provoqué un rétrécissement alarmant de la superficie de la Palestine et auront d'importantes répercussions sur l'issue de toute négociation qui pourrait être entreprise en vue de régler le conflit.

Les activités de colonisation menées par Israël violent le droit international. C'est un fait établi. Elles violent la Feuille de route, comme l'affirme le Quatuor dans ses déclarations. L'article 49 de la quatrième Convention de Genève stipule que de telles activités de colonisation sont illégales. L'avis consultatif rendu par la Cour internationale de Justice en 2004 porte sur l'impact juridique de la construction du mur de séparation dans les territoires palestiniens occupés. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires considère également que le mur exacerbe les souffrances quotidiennes du peuple palestinien.

La Tunisie appelle à un arrêt immédiat de la séparation de familles, du pillage de terres et des expulsions par les colons, de la judaïsation de Jérusalem et de la modification de sa composition religieuse et démographique. La Tunisie condamne pleinement tout plan de l'État occupant visant à modifier le caractère démographique et religieux de cette ville. Israël continue d'imposer ces changements en dépit des nombreux appels de la communauté internationale à mettre fin à ces pratiques.

Nous demandons la levée immédiate du blocus de Gaza, qui cause des souffrances terribles à plus de 2 millions de Palestiniens. En dépit des affirmations d'Israël, Puissance occupante, selon lesquelles les mesures récentes ont permis d'atténuer la crise humanitaire à Gaza, les rapports officiels de l'ONU font état d'un durcissement du blocus.

Enfin, l'impasse politique dans les territoires palestiniens occupés et le faible espoir de paix, en dépit des efforts louables déployés par la Jordanie et de la récente déclaration du Quatuor en date du 11 avril (voir SG/2182), font que ma délégation craint l'apparition d'un nouveau cycle de tensions dans la région, qui pourrait provoquer une nouvelle détérioration de la situation. Ma délégation réaffirme qu'elle appuie les négociations et le dialogue en vue de régler la crise, ainsi que le rôle de la communauté internationale, à laquelle incombe la responsabilité historique de créer un contexte favorable au règlement de la crise.

La Tunisie espère que les partenaires influents, notamment le Quatuor, joueront un rôle plus efficace et elle attend avec impatience que le Quatuor adopte des mesures spécifiques. D'autre part, nous souhaitons des prises de position plus sévères à l'égard d'Israël. Ma délégation réaffirme par ailleurs la nécessité de

contraindre Israël à se retirer pleinement des autres territoires arabes occupés au Liban et en Syrie.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Kazakhstan.

M. Rakhmetullin (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole devant le Conseil de sécurité au nom du groupe de l'Organisation de la coopération islamique à New York.

L'occupation militaire par Israël de terres arabes, ses violations flagrantes du droit international et son refus de reconnaître les aspirations et les droits nationaux du peuple palestinien demeurent la raison principale des troubles dans la région. Les perspectives de paix et de justice dans la région sont assombries par les politiques coloniales et discriminatoires menées par Israël dans les territoires arabes occupés. Israël, Puissance occupante, continue d'approuver des plans de colonisation en Cisjordanie, notamment à Jérusalem-Est, poursuit la construction du mur d'apartheid, restreint l'accès des Palestiniens aux lieux de culte, ignore les actes de violence commis par des colons extrémistes contre des civils palestiniens, empêche la libre circulation des personnes et des biens et continue de confisquer des maisons et des terres palestiniennes. Ces mesures illégales sont devenues des éléments d'un cycle d'oppression et d'agression quotidien contre le peuple palestinien, elles minent toute perspective de réaliser la solution des deux États et déstabilisent la région.

De même, les pratiques israéliennes à Jérusalem-Est – notamment la construction de logements, les fouilles sous la mosquée Al-Aqsa, les mesures prises pour vider Jérusalem de ses citoyens palestiniens autochtones, qui s'ajoutent à l'appropriation illégale de propriétés palestiniennes, à l'isolement de Jérusalem de son environnement palestinien naturel et à la modification de la composition et du caractère démographiques de la ville – sont plus alarmantes que jamais. Ces pratiques israéliennes illégales posent un problème à la communauté internationale. L'ONU a donc une responsabilité particulière de faire pression sur Israël pour qu'il mette fin à ces agressions et respecte le droit international et la quatrième Convention de Genève.

L'ONU a également la responsabilité d'aider le peuple palestinien à réaliser son droit à l'autodétermination, à la souveraineté et à l'indépendance au sein de son propre État, sur le territoire occupé depuis 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, et à trouver un juste moyen de remédier au sort des réfugiés palestiniens, conformément à la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale.

La détresse des milliers de prisonniers politiques palestiniens détenus dans des prisons israéliennes constitue une injustice qui doit être réparée. Ces personnes sont victimes de pratiques inhumaines systématiques qui sont le résultat de la promulgation et de l'application de lois israéliennes. Ces prisonniers politiques sont privés des droits fondamentaux garantis par le droit international, tels le droit à l'éducation, aux soins médicaux et le droit de communiquer avec l'extérieur, et sont soumis à une détention administrative sans être inculpés ni jugés. Le moment est donc venu pour la communauté internationale de défendre leur cause afin qu'ils puissent être libres, avoir accès à la justice et vivre dans la dignité dans leur patrie.

Nous affirmons que le consensus international en faveur d'un règlement juste et global du conflit au Moyen-Orient implique de faire respecter le droit international et d'appliquer les résolutions internationales légitimes. C'est pourquoi, en ce moment décisif, il convient de reconnaître et d'appuyer pleinement les efforts palestiniens d'édification de l'État, qui méritent d'être salués, et de nous acquitter de nos obligations et engagements politiques et financiers envers l'Autorité palestinienne.

L'Organisation de la coopération islamique réitère son plein appui au peuple palestinien et sa solidarité avec lui dans la lutte qu'il mène pour recouvrer ses droits nationaux légitimes et inaliénables, notamment le droit au retour, à l'autodétermination et à la création d'un État indépendant de Palestine sur son sol national, avec Jérusalem-Est pour capitale.

Enfin, l'Organisation de la coopération islamique s'associe à la communauté internationale pour réaffirmer que toutes les mesures prises, ou qui seront prises, par Israël, la Puissance occupante, en vue de modifier le statut juridique, physique et démographique du Golan syrien occupé et sa structure institutionnelle, mais aussi pour y imposer sa juridiction et son administration, n'ont aucun effet juridique. L'Organisation de la coopération islamique exige qu'Israël se conforme pleinement et immédiatement à la résolution 497 (1981) du Conseil de sécurité et se retire entièrement du Golan syrien occupé, jusqu'aux lignes du 4 juin 1967, en application des résolutions 242 (1967) et 338 (1973).

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne la parole à la représentante de l'Équateur.

M[me] Lalama (Équateur) (*parle en espagnol*) : Ma délégation tient tout particulièrement à exprimer ses vues sur la situation au Moyen-Orient et la question palestinienne, en cette période déterminante que nous vivons actuellement et à laquelle doit faire face le Conseil de sécurité. Je voudrais tout d'abord vous remercier, Madame la Présidente, d'avoir convoqué le présent débat. Mon pays s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Égypte au nom du Mouvement des pays non alignés.

Le Gouvernement équatorien, qui respecte les normes et principes du droit international, en particulier s'agissant du règlement pacifique des différends, est préoccupé par le fait que le Conseil est saisi depuis très longtemps de la question du conflit israélo-palestinien. Désireux de promouvoir la stabilité dans la région, mon pays a reconnu l'État de Palestine.

Ces derniers mois, des faits importants, tels l'allocution historique du Président Mahmoud Abbas devant l'Assemblée générale le 23 septembre 2011 (voir A/66/PV.19) et l'appui de 132 États Membres de l'ONU à la reconnaissance de la Palestine en tant qu'État, ont renforcé la conviction que l'Autorité palestinienne est en mesure de gouverner un État. Le moment est donc venu de trouver des mécanismes permettant d'appuyer activement la réalisation de progrès en faveur de la paix et de renforcer les capacités de l'Autorité palestinienne de répondre aux besoins, actuels et futurs, du peuple palestinien en matière de sécurité.

Malgré les rapports du Quatuor et son appel au dialogue et à la coopération entre les parties en vue de promouvoir le développement socioéconomique dans la Zone C, ce dernier est entravé par les 124 colonies israéliennes illégales qui empêchent l'édification d'un État palestinien viable à l'intérieur des frontières d'avant 1967. La Zone C, qui représente 62 % de la Cisjordanie, comprend des terres parmi les plus fertiles et les plus riches en ressources, que le futur État palestinien et son peuple pourraient utiliser pour vivre dans la dignité.

Les Palestiniens sont autorisés à construire sur seulement 1 % de la Zone C, qui est pour la plupart déjà aménagée. À cet égard, ma délégation demande au Conseil d'exiger d'Israël qu'il cesse de démolir les habitations et structures qui ont été construites sans permis – près de 4 800 ont été détruites depuis 2000 – et aide la Palestine en mettant en œuvre un programme de construction d'écoles et d'hôpitaux, d'approvisionnement en eau et d'assainissement et d'autres projets d'infrastructures.

Les chances d'appliquer la solution des deux États diminuent avec l'expansion des colonies israéliennes, à laquelle s'ajoutent le mur de séparation militaire, les obstacles à la liberté de circulation, l'interdiction d'accéder à des ressources naturelles indispensables, et l'érosion du caractère palestinien de la Cisjordanie, sur lequel repose les espoirs d'un État palestinien.

Aucune disposition du droit international n'autorise Israël à maintenir indéfiniment en détention un suspect Palestinien sans l'informer des faits qui lui sont reprochés ni présenter aucun élément de preuve. Le mouvement de protestation suivi par 1 600 prisonniers palestiniens qui ont entamé, ensemble, une grève de la faim pour une durée indéterminée s'inscrit dans le cadre de leur lutte plus large pour obtenir un État indépendant.

La communauté internationale doit continuer de faire pression sur Israël pour qu'il mette fin à l'occupation et cesse ses violations des droits de l'homme. Il incombe à Israël de faire avancer les négociations pour parvenir à la solution des deux États, conformément à toutes les résolutions pertinentes de l'ONU.

Enfin, j'estime qu'il convient de rappeler une nouvelle fois au Conseil de sécurité sa responsabilité à cet égard, cette question constituant un obstacle à la paix et à la sécurité au Moyen-Orient et, donc, à la tranquillité de tous les États Membres de l'ONU. Ma délégation appelle les deux parties à dialoguer pour faire en sorte que leurs deux États, Israël et la Palestine, puissent, le plus rapidement possible, enfin vivre côte à côte, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues.

La Présidente (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 18 h 10.